



Rapport d'Orientation Budgétaire

2023



SOMMAIRE

1 DES CHOIX AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

UN CIEL QUI S'OBSCURCIT	p 6
L'URGENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	p 7 et 8
UN MONDE MARQUÉ PAR UNE CRISE ÉCONOMIQUE MAJEURE	p 9 à 12
LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN NEW DEAL NÉCESSAIRE	p 13 et 14
LE VAUCLUSE A LES MOYENS DE SES AMBITIONS	p 15 et 16
PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2023-2025	p 17 à 21
OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À COURT ET MOYEN TERMES	p 22 à 27

2 INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DU VAUCLUSE

INVESTIR dans des politiques cohérentes pour soutenir la structuration de territoires de proximité	p 30
INVESTIR DANS DE GRANDS PROJETS	p 30 et 31
CONDUIRE DES PROJETS ROUTIERS AMBITIEUX ET ENTRETENIR LA QUALITÉ DU RÉSEAU POUR UNE MOBILITÉ RESPONSABLE	p 32 à 35
PERMETTRE AUX COLLÉGIENS DE TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS	p 36 à 38
PROMOUVOIR UN VAUCLUSE CONNECTÉ	p 39 et 40
VALORISER UNE AGRICULTURE DURABLE ET UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE POUR LE VAUCLUSE	p 41 à 43
ADAPTER LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ À SES OBJECTIFS	p 44 et 45
DÉVELOPPER L'OFFRE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT	p. 46
INVESTIR dans l'humain pour un Vaucluse solidaire	p 47
CONTINUER DE PROTÉGER TOUT EN INVESTISSANT DANS LA PRÉVENTION	p 48 à 51
INNOVER DANS NOS POLITIQUES EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	p 52 à 54
ASSURER UNE ACTION SOCIALE EFFICACE AU PLUS PROCHE DES VAUCLUSIENS	p 55 à 58
INVESTIR pour vivre mieux en Vaucluse	p 59
ENGAGER UNE STRATÉGIE CULTURELLE AMBITIEUSE	p 59 et 60
ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES ET L'ÉDUCATION POPULAIRE	p 61 et 62
PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU VAUCLUSE	p 63 et 64
INVESTIR aux côtés des communes et des intercommunalités	p 65
STRUCTURER LE TERRITOIRE AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES	p 65
SOUTENIR L'ACTION DES COMMUNES ET DES EPCI	p 66
INVESTIR pour une modernisation de l'institution départementale	p 67
PROFITER DES OPPORTUNITÉS DU NUMÉRIQUE	p 67 à 69
S'ENGAGER DANS UNE ACTION DURABLE	p 70 et 71

L'avenir n'est pas écrit, il est à construire



Dominique SANTI
Présidente du Département
de Vaucluse

Le Vaucluse dispose d'atouts de notoriété internationale et chaque année, un million et demi de touristes profitent du Ventoux, d'Avignon, des festivals, du Luberon, et de toutes les pépites de notre patrimoine naturel, historique et culturel. Mais pour nos habitants et pour nos entreprises, c'est tout au long de l'année qu'il faut consolider la qualité de notre cadre de vie et notre capacité à accueillir de nouveaux projets et de nouvelles énergies.

Ces dernières années, par exemple en se dotant d'un réseau très haut débit et en investissant massivement dans la qualité de son réseau routier, le Conseil départemental s'est pleinement engagé pour développer les échanges au quotidien dans le respect de l'environnement et pour développer l'attractivité de notre territoire pour les femmes et les hommes comme pour les entreprises.

L'essor du télétravail et des transactions en ligne, symboles de notre temps, trouvent pleine satisfaction en Vaucluse. Pour autant, il nous reste tant de choses à accomplir.

Notre exigence et notre capacité à innover doivent rester mobilisées, parmi les élus et au sein des services du Département, pour donner au Vaucluse le rayonnement qu'il mérite. Cet engagement fort, c'est au travers des projets déclinés pour les années à venir qu'il se mesure.

À l'évidence, cette ambition se déploie dans un contexte économique et budgétaire particulièrement incertain. Mais une situation financière consolidée année après année depuis 2015 permet aujourd'hui au Conseil départemental de tenir le cap et je suis déterminée, avec tous ceux qui voudront y contribuer, à agir sans relâche dans le cadre de nos politiques publiques pour que le Vaucluse devienne un des départements les plus attractifs de France.



1. DES CHOIX AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

Depuis presque trois ans, la crise sanitaire est venue bouleverser les équilibres politiques, les dépendances économiques et en ricochet, fragiliser les relations internationales. S'y ajouteront désormais durablement les innombrables conséquences directes ou indirectes de la guerre en Ukraine ainsi que celles liées au dérèglement climatique dont nous éprouvons quotidiennement l'accélération.

UN CIEL QUI S'OBSCURCIT

Nous vivons une période de conflictualités dangereuses. Le jeudi 24 février 2022 restera dans les manuels d'histoire comme la date du retour de la guerre au cœur de l'Europe. L'invasion de l'Ukraine par l'armée russe fait courir au monde le risque de revivre les escalades incontrôlées des jeux d'alliances, sur un échiquier mondial instable.

Cette guerre accélère aussi notre prise de conscience de la nécessité de sortir de la dépendance des énergies fossiles, en commençant par réduire notre consommation énergétique.

Cette guerre proche n'est cependant qu'une guerre parmi beaucoup d'autres. Dans un monde redeve-

nu instable au sortir de la guerre froide, les conflits, avérés ou larvés, sont menés par de multiples acteurs interférant sur la scène internationale.

Ces conflits multiples sont autant de sujets d'inquiétudes traduits, notamment, dans le changement des modes de vie ainsi que dans la volatilité des différents marchés, qu'ils soient consacrés à l'argent, à l'énergie, aux matières premières, à l'eau ou aux denrées alimentaires, ces derniers marchés étant, par ailleurs, soumis aux catastrophes climatiques ■

L'URGENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'accordent pour considérer régulièrement les transitions numériques et énergétiques comme étant des préoccupations incontournables et urgentes.

La planète souffre et la notion de développement durable nous fait prendre conscience qu'une croissance infinie dans un monde fini n'était pas concevable.

Bien que nous la sachions tous, chaque année, le « jour de dépassement », date à partir de laquelle l'Humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an, avance : en 2022, c'était le 28 juillet.

Autre donnée : l'hémisphère Nord est à l'origine de 90 % des rejets de gaz à effet de serre ; l'hémisphère Sud n'est souvent riche que de ses ressources naturelles ■

▲ CONSOMMER AVEC SOBRIÉTÉ ET PARTAGER

Il nous faut désormais répondre à nos besoins avec sobriété, et dans la solidarité non seulement avec les générations à venir, mais avec ceux qui, dans notre pays ou dans d'autres pays, aspirent légitimement à voir leur niveau de vie progresser, ou simplement à sortir de la misère.

Si rien n'est sérieusement engagé, le simple fait de chercher à se nourrir deviendra la cause principale des migrations et des conflits, au sein de nos sociétés comme à l'échelle internationale ■

▲ PRIVILÉGIER UN PANIER D'ÉNERGIES DIVERSIFIÉES ET PLUS PROPRES

En dépit des bénéfices pas seulement financiers qu'il procure depuis plus d'un siècle et alors que sa prétendue raréfaction induit un prix toujours plus élevé, il faut sans délai déployer les solutions qui permettront de sortir définitivement de l'âge du pétrole.

Il est dorénavant indispensable de développer les énergies alternatives, complémentaires, pérennes et respectueuses de l'environnement, de leur production à leur consommation, tout en restaurant au maximum notre indépendance énergétique ■



© AdobeStock

▲ SE PRÉSERVER DU MIRAGE DU NUMÉRIQUE

Par son omniprésence, le numérique a modifié notre rapport au temps, à l'Humain et à nos exigences. Nous sommes désormais dans l'immédiateté et le zapping permanent.

Il semble désormais établi dans les esprits, que seule une transition vers le numérique permettra de maîtriser la consommation des énergies et donc d'influer sur le changement climatique.

Depuis longtemps, l'industrie numérique se prévaut, en effet, d'être propre car immatérielle. Elle se présente ainsi comme l'alliée naturelle des politiques de lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, il n'en est rien.

Le coût environnemental du secteur des hautes technologies est exorbitant, d'une part en raison

de l'extraction dévastatrice des métaux rares nécessaires à la fabrication des composants électroniques et, d'autre part, à cause de l'énergie nécessaire au fonctionnement et au refroidissement des innombrables serveurs informatiques et autres centres de données, par ailleurs consommateurs de surface, d'eau et de matériaux, tant les données de toutes sortes croissent de manière exponentielle.

Si le numérique est appelé à connaître l'essor qu'on lui prédit, il est impératif, d'une part d'accentuer le recyclage des métaux utilisés par les technologies de pointe, et d'autre part, de s'orienter résolument vers une production d'énergie respectueuse de l'environnement ■



© AdobeStock

UN MONDE MARQUÉ PAR UNE CRISE ÉCONOMIQUE MAJEURE

Si la crise de 2008 avait des origines essentiellement bancaires et spéculatives, celle qui sévit actuellement touche aux fondamentaux économiques et géopolitiques et pourrait marquer le début d'une nouvelle ère dans les échanges commerciaux.

Au début de la pandémie, dans toutes les économies développées, des plans de soutien puis de relance ont été mis en œuvre avec des succès parfois mitigés du fait d'une chaîne administrative peu rompue à l'urgence des situations.

A défaut d'avoir été déclinée aussi rapidement que l'urgence l'imposait, l'annonce de ces plans a au moins rassuré les investisseurs, permettant ainsi d'atténuer le tassement de la croissance en 2020 et 2021 par une confiance en l'avenir maintenue.

Le plan de relance européen de l'été 2020, doté initialement de 750 milliards d'euros, a été complé-

té au national par des mesures d'urgence au printemps 2020 puis en septembre de la même année par le plan France Relance doté de 100 milliards d'euros et destiné à relancer l'activité économique grâce à un arsenal de mesures concernant des secteurs aussi variés que la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale, la culture...

Pour sa part, le plan France 2030 doté de 30 milliards d'euros de l'automne 2021 est venu plus particulièrement cibler les faiblesses révélées par la crise sanitaire.

Alors que l'économie mondiale connaissait une reprise post Covid quasi générale, la guerre en Ukraine est venue fragiliser alors un peu plus les échanges commerciaux ■

▲ LA FRANCE CONFRONTÉE À LA NÉCESSAIRE RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

La dépendance vis-à-vis de l'extérieur est liée en partie au phénomène de désindustrialisation qu'a connu la plupart des pays développés dès les années 60 et de façon plus marquée après le premier choc pétrolier.

La France a été plus particulièrement touchée du fait notamment de différentes mesures prises relatives au droit du travail. Le renchérissement du coût du travail, corollaire du financement du modèle social français, la déferlante non anticipée des produits chinois, le dumping social et financier de nouveaux pays émergents, la baisse des crédits dédiés à la recherche figurent parmi les principales raisons qui ont rendu nos coûts de production peu compétitifs et ont conduit les grands groupes français à produire toujours plus à l'étranger. Selon la Banque Publique d'Investissement (BPI), la France a perdu, entre 1975 et 1995, la moitié de ses usines et un tiers de l'emploi industriel.

Si cette tendance a été freinée à partir de 2015, une dynamique doit être désormais enclenchée afin de réindustrialiser la France et créer les conditions pour relocaliser certaines entreprises. Il s'agira d'être enfin visionnaire et faire que les métiers de demain dans les secteurs industriels porteurs soient pourvus par de la main d'œuvre qualifiée, sujet qui renvoie inévitablement à celui de l'employabilité des jeunes, arrivant sur le marché du travail et de l'adéquation entre leur formation et les besoins de la société.

Conséquence de 20 ans de désindustrialisation massive des grands groupes et du manque de compétitivité de la France, notre balance commerciale est systématiquement déficitaire depuis le début des années 2000.

En cette année 2022, avec la flambée des prix de l'énergie qui gonfle le montant des importations, la France devrait enregistrer un déficit commercial

record : plus de 100 milliards d'euros sur 12 mois glissants.

Le Ministre de l'Économie pour qui « la faiblesse de notre commerce extérieur est le reflet de la fai-

blesse de notre économie intérieure » estime à 10 ans la durée nécessaire pour retrouver l'équilibre de la balance commerciale et ce, au prix d'efforts considérables de réindustrialisation, pour autant amorcés dès 2021 ■

▲ LA HAUSSE INEXORABLE DE PRIX DES ÉNERGIES ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

La hausse de la demande liée à la reprise post Covid est à l'origine, mi 2021, d'un premier mouvement de hausse du prix des énergies (pétrole, gaz, électricité...). Cette tendance haussière s'est précipitée avec la récente guerre en Ukraine.

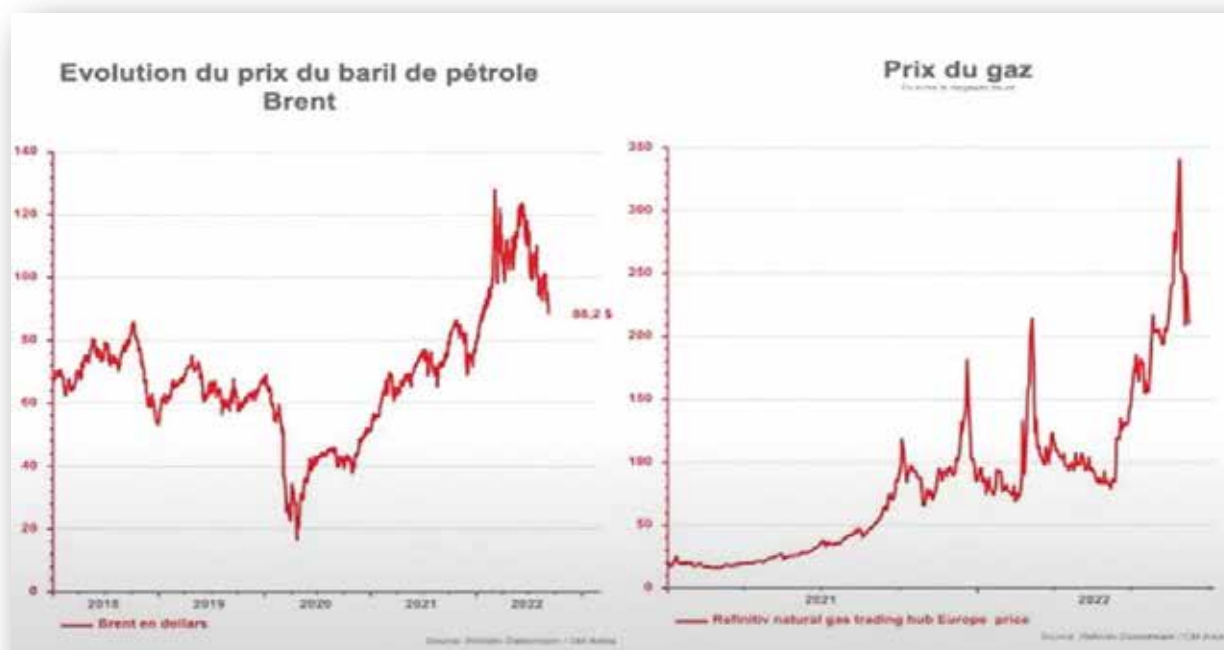
Au rang des marchandises les plus coûteuses figurent les hydrocarbures pour lesquels la France est largement dépendante. Le prix du baril de pétrole a connu une flambée vertigineuse ces derniers mois dépassant régulièrement les 100 dollars. L'offre de pétrole reste perturbée par une politique peu accommodante des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui s'étaient pourtant engagés à rétablir un niveau d'offre suffisant en vue de la stabilisation des cours. Cette rareté organisée afin de maintenir les revenus tirés de l'or noir avait déjà conduit au doublement du cours du baril entre 2020 et 2021 et à la hausse des prix de l'ensemble des produits dérivés. L'électricité et le gaz ont également vu leurs prix exploser. Dans ce contexte, certains pays envisagent des solutions alternatives à l'encontre du mouvement visant à assurer la transition écologique, comme

par exemple le retour aux centrales à charbon ou l'extraction du pétrole de schiste.

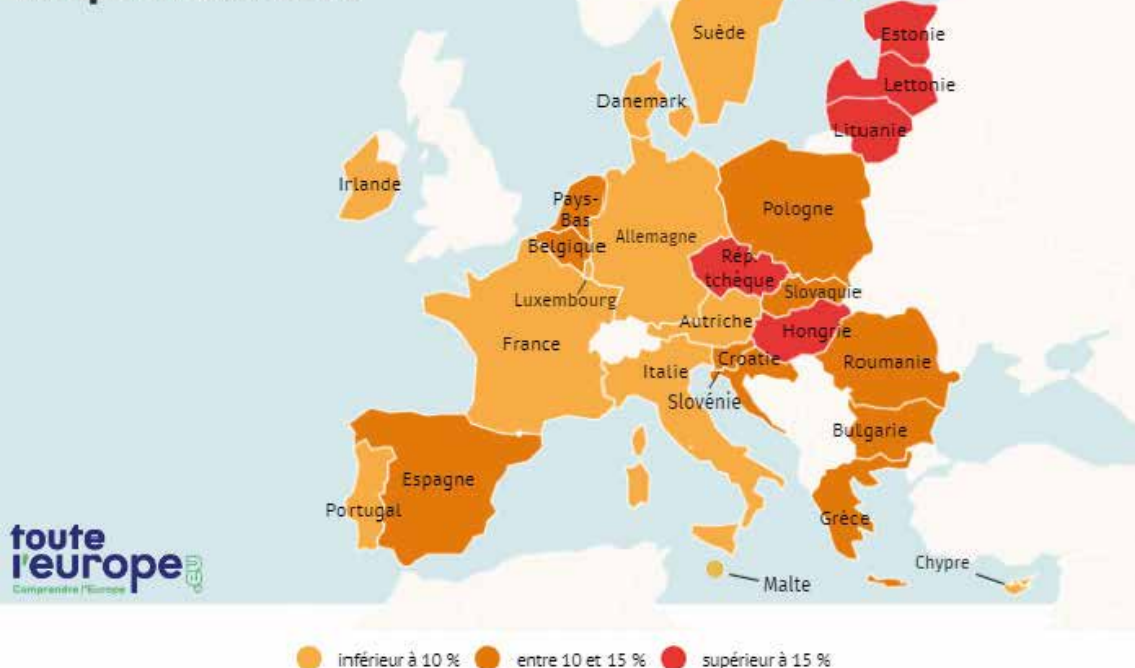
Le marché des matériaux connaît également une augmentation alarmante. Impactés par une importante demande de la Chine depuis les années 2000, la reprise de l'activité générale post Covid et les besoins liés à la transition énergétique, certains matériaux, tels le cuivre, l'aluminium et les différents métaux rares, voient leurs cours s'envoler à un niveau qui pourrait freiner la transition énergétique.

L'augmentation du prix des énergies et des matériaux a pour conséquence un renchérissement des approvisionnements et des prix. Cela va du coût de la construction, qui incorpore les tensions sur certaines filières, aux prix de produits manufacturés en passant par le coût des transports.

L'inflation généralisée qui en découle frappe l'ensemble des pays et les fait entrer, peut-être durablement, dans un cercle vicieux d'interventions publiques dont la conséquence sera le creusement des déficits et de la dette.



Le taux d'inflation annuel en Europe en août 2022



Données : Eurostat (septembre 2022). Taux d'inflation mesuré entre août 2021 et août 2022.

Face à ce retour d'une inflation marquée, les banques centrales sont revenues à une politique monétaire moins accommodante, concrétisée par une hausse des taux d'intérêt. Les hausses récentes des taux directeurs devront préserver les perspec-

tives de croissance économique mais se traduiront à la fois par un accès plus restreint au crédit pour les consommateurs et par le renchérissement du coût de la dette des États ■

▲ DÉGRADATION ATTENDUE DES FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES

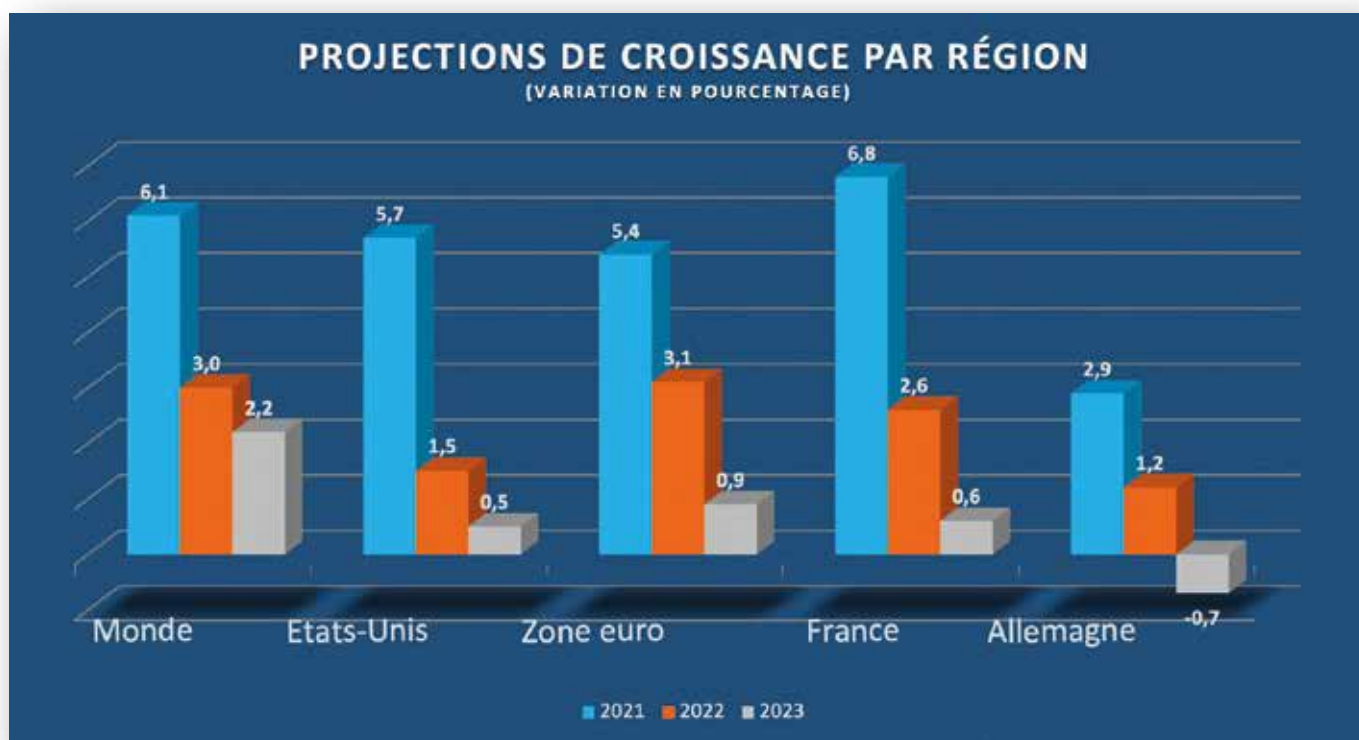
Traduction ou conséquence du manque de confiance en l'avenir des acteurs économiques, les principaux indicateurs économiques, et plus particulièrement les anticipations de croissance, se sont dégradés, en France comme dans la plupart des pays développés.

Les divers plans de soutien et de relance ont permis d'atténuer les effets de la pandémie et de la guerre en Ukraine.

L'inflation, exceptionnellement élevée, et ses conséquences notamment sur le pouvoir d'achat des Français seront encore un des sujets majeurs de cette fin d'année 2022. Depuis l'automne 2021, la hausse des prix s'est invitée dans l'agenda de l'exécutif.

Afin de faire face à la forte inflation, par ailleurs anticipée à 6,5 % pour 2022, différentes mesures ont été adoptées à l'été dernier : réduction sur le prix des carburants, suppression de la redevance télé, revalorisation des prestations sociales et des retraites, mesures encourageant les heures supplémentaires et la monétisation des RTT...

Pour autant, l'indice de confiance des ménages reste en baisse constante depuis le début de l'année et les Français continuent à davantage épargner qu'en temps normal. Les dépenses des ménages devraient ainsi se réduire dans le second semestre 2022 et ce d'autant plus que la menace de coupure pour l'approvisionnement



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2022

de gaz russe pourrait entraîner une hausse supplémentaire du coût de chauffage.

Grâce aux différents plans de soutien à l'économie, l'activité a été globalement préservée. Le taux de chômage est en très légère augmentation et s'est établi à 7,4% au deuxième trimestre 2022.

La hausse des taux d'intérêt, suite aux révisions des taux directeurs des banques centrales afin d'endiguer l'inflation, devrait avoir un impact direct sur la capacité d'endettement des ménages et freiner notamment les investissements immobiliers jusqu'alors préservés.

En ce qui concerne les finances publiques, l'inflation et ses effets multiples sur les recettes et les dépenses

de l'État vont nécessairement contraindre l'exécutif à procéder à de nouveaux arbitrages s'il entend contenir le déficit aux 5 % du PIB prévus en 2022.

En effet, la hausse des taux d'intérêt devrait renchérir le coût de la dette française dans le budget de l'État, par ailleurs déjà grevé de 500 M€ servant à financer les mesures prises pour la préservation du pouvoir d'achat.

Sans création de richesse nouvelle par l'économie entraînant des recettes supplémentaires pour le budget de l'État, il est probable que le déficit budgétaire se creuse encore, provoquant une nouvelle hausse de l'endettement ■

LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN NÉCESSAIRE New Deal



L'État ne peut, de manière isolée, faire face aux conséquences multiples de ces crises successives et de différentes natures. Si dans le cadre de la coopération européenne, l'Union a montré son efficacité, les collectivités territoriales continuent d'être le levier majeur de l'action publique dans les territoires y compris dans ses effets pour la transition écologique et pour la relance de l'économie.

L'actualité dramatique de l'été 2022 marquée par des incendies gigantesques mobilisant en premier front les élus locaux et les forces de la Sécurité civile a montré, en effet, que le dérèglement climatique mondial doit aussi trouver des réponses locales. Le développement des mobilités douces, le renouvellement adapté des flottes de véhicules, la rénovation énergétique des bâtiments, la revégétalisation des villes n'en sont que quelques pistes à mieux explorer. Il convient d'être visionnaire et d'anticiper la catastrophe plutôt que de la réparer.

A ce titre, le Département de Vaucluse peut être fier des actions diversifiées déjà menées et déclinées dans son Agenda 21 : à titre d'exemple, les véloroutes, la rénovation programmée de ses bâtiments publics et de ses collèges en particulier, l'emploi d'assistants pour une meilleure inclusion numérique, l'aide à la réduction des dépenses énergétiques, le fauchage raisonné des accotements routiers, la valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), le soutien d'une agriculture durable, la campagne de responsabilisation pour la propreté des abords routiers « T'as pas honte » et plus récemment l'aide au financement pour la location d'un hélicoptère bombardier d'eau par le SDIS pour aider à endiguer les feux dès leur départ.

Sur le plan économique, le secteur public local reste le premier investisseur avec une part de 59 % des investissements publics en 2021.

Afin de répondre efficacement et en complémentarité aux différents enjeux du moment, les collectivités doivent bénéficier d'une nouvelle considération et de la pleine confiance de la part du Gouvernement.

Ainsi, pour assumer pleinement le rôle que l'on attend d'elles, les collectivités doivent enfin disposer d'une sécurité financière pérenne.

Si la crise de la Covid 19 a suspendu les contrats financiers instaurés en 2018, la relation de confiance entre l'État et le secteur public local doit se construire sur des engagements contractuels forts achevant un processus décisionnel partagé équitablement entre les partenaires, car il faut construire les politiques publiques avec ceux qui vont les exécuter.

En effet, les collectivités territoriales sont naturellement tout à fait disposées à participer à l'effort national et au redressement des comptes publics mais elles demandent plus de concertation à la place de décisions unilatérales et descendantes avec des impacts financiers trop souvent non compensés.

Les relations entre l'État et les collectivités territoriales doivent être fondées sur une politique contractuelle s'inscrivant dans la durée. Ainsi, pour financer des charges induites par les décisions de l'État, un prélèvement adéquat sur les recettes de l'État et à destination des collectivités est ainsi à privilégier plutôt que le recours à des dotations exceptionnelles qui, par essence, ont vocation à disparaître vite.

À ce titre, un financement supplémentaire de 570 millions d'euros a été mobilisé en faveur de certaines collectivités locales pour compenser, mais en partie seulement, le relèvement du point d'indice des fonctionnaires et la hausse du RSA. Cette mesure doit bien entendu être renforcée et pérennisée.

Cette politique contractuelle, dont les collectivités se font à leur tour le relai naturel, doit être analysée et corrigée au fil de l'eau. Ainsi les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), qui ont permis une avancée sur la nécessaire prise en compte de cette transition écologique, doivent connaître un nouveau souffle et permettre aux collectivités de disposer d'un vade mecum simple et d'un interlocuteur privilégié au niveau de l'État, notamment pour les financements de projets pluriannuels structurants.

Cette nécessaire concertation trouve également son écho dans la réforme fiscale entamée dès 2017 avec la fin progressive de la taxe d'habitation et l'effet domino et de substitution pour les collectivités. À l'heure où la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et de son remplacement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est envisagée par le Gouvernement, il y a lieu de s'interroger une fois encore sur l'autonomie financière et sur l'inadéquation entretenue entre des dépenses locales en hausse permanente et des recettes volatiles faisant craindre toujours un peu plus les effets de ciseaux ■

LE VAUCLUSE A LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Ces trois dernières années ont particulièrement fragilisé les finances locales, de manière inégale toutefois.

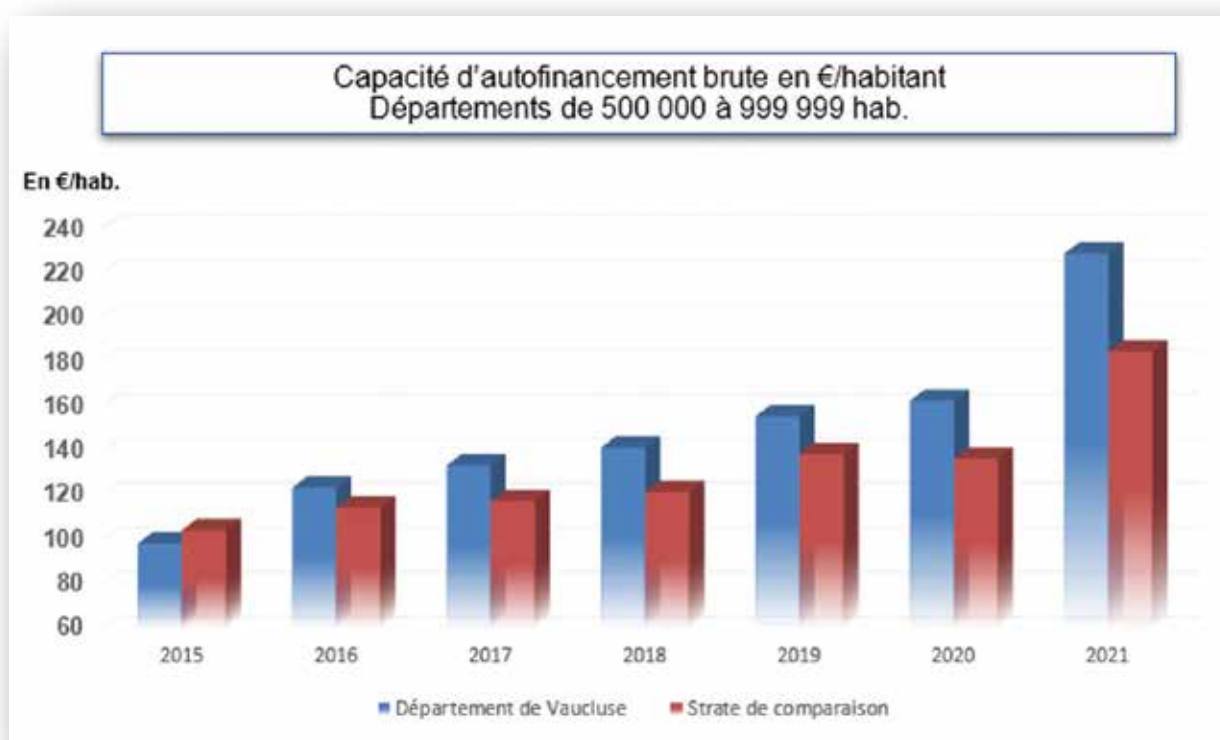
Le Vaucluse, grâce à la bonne tenue des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et à la gestion rigoureuse de ses charges de fonctionnement, peut se féliciter d'avoir su conserver et améliorer constamment ses marges de manœuvre budgétaire et financière dont le redressement a été entamé dès 2015.

Le précédent mandat a été marqué par un niveau d'investissement déjà conséquent avec en moyenne 92,6 M€ par an. Nous souhaitons porter ce niveau à 120 M€ l'an en moyenne pour le mandat en cours.

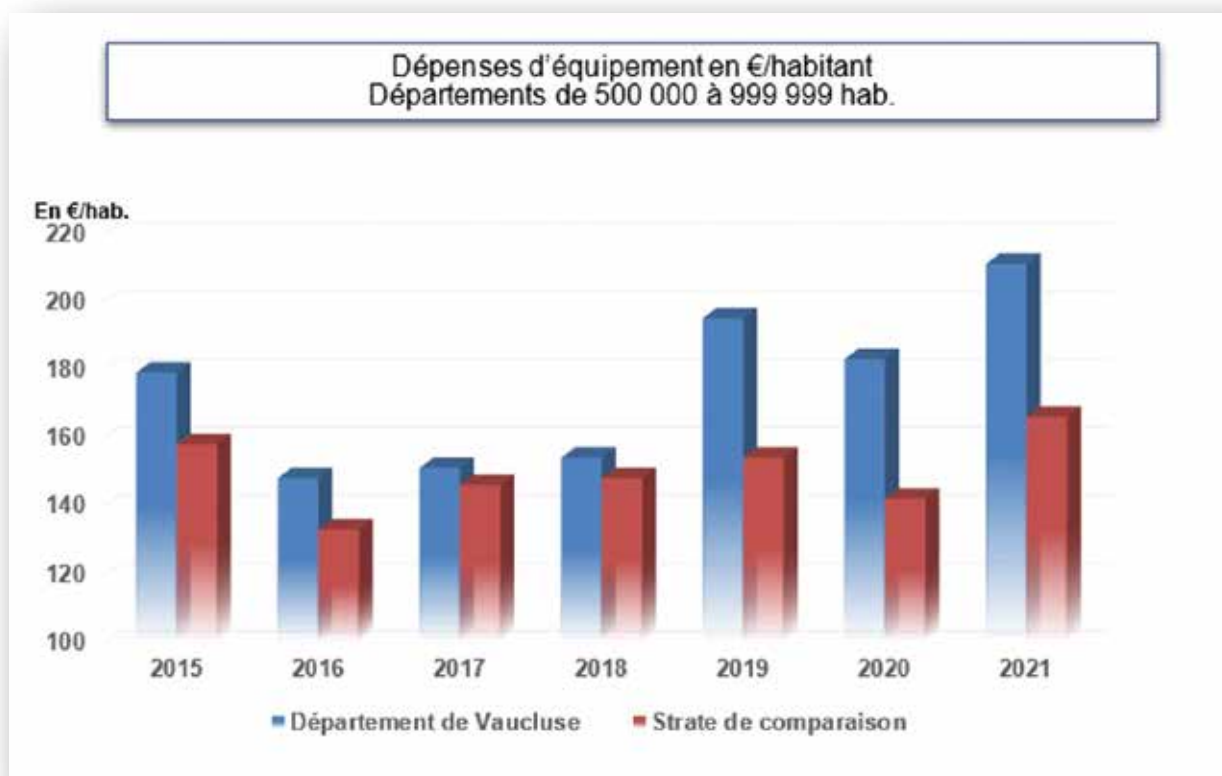
Annoncé dès la rentrée 2021 dans la feuille de route « Investir », cet ambitieux programme d'investissement doit contribuer à renforcer l'attractivité du Vaucluse.

Notre département possède des atouts exceptionnels et reconnus de tous. Pour réussir, il peut également compter sur une bonne santé financière. Entre 2015 et 2021, en effet, les principaux agrégats financiers ont été améliorés :

- Les recettes de fonctionnement sont passées de 600,3 M€ en 2015 à 680,3 M€ en 2021 grâce notamment à une très bonne tenue des DMTO compensant la baisse puis le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la perte du dernier levier fiscal avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au bloc communal.
- Les dépenses de gestion ont connu dans le même temps une progression moyenne de 1,02 % à périmètre constant, malgré des dépenses d'intervention à caractère social en augmentation permanente.



Ce bon niveau d'épargne a permis au Département de continuer à investir massivement...



... tout en ayant un recours en moyenne très modéré à l'emprunt, ce qui a contribué à diminuer le stock de dette de 213,5 M€ en 2015 à 187,4 M€ en 2021, soit de 391€/hab. en 2015 à 321€/hab. en 2021.



PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2023-2025

Les effets induits par la pandémie de la Covid 19, les conséquences multiples de la guerre en Ukraine et l'urgence climatique sont autant d'éléments qui rendent toujours plus complexe la construction d'une prospective financière. Aujourd'hui, l'impact des éléments exogènes est en effet majeur.

Le temps d'une projection invariable sur la durée d'un mandat local est ainsi définitivement révolu, tant la visibilité financière s'est réduite au fil du temps.

Ces éléments extérieurs peuvent très rapidement mettre à mal des fondamentaux financiers pourtant consolidés au fil du temps. Aussi, la vigilance

financière, l'anticipation et la réactivité doivent être renforcées et s'inscrire désormais dans notre culture politique et administrative.

Les hypothèses ayant conduit à l'élaboration de la présente prospective financière sont donc susceptibles de mises à jour plus régulières, a minima tous les six mois. Au demeurant, la bonne santé financière actuelle nous permet de rester ambitieux et optimistes pour la réalisation des politiques publiques développées plus avant.

L'analyse prospective 2023/2025 repose sur les principales hypothèses suivantes ■

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2021, les Départements perçoivent une fraction du produit de la TVA en substitution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, versée désormais aux communes.

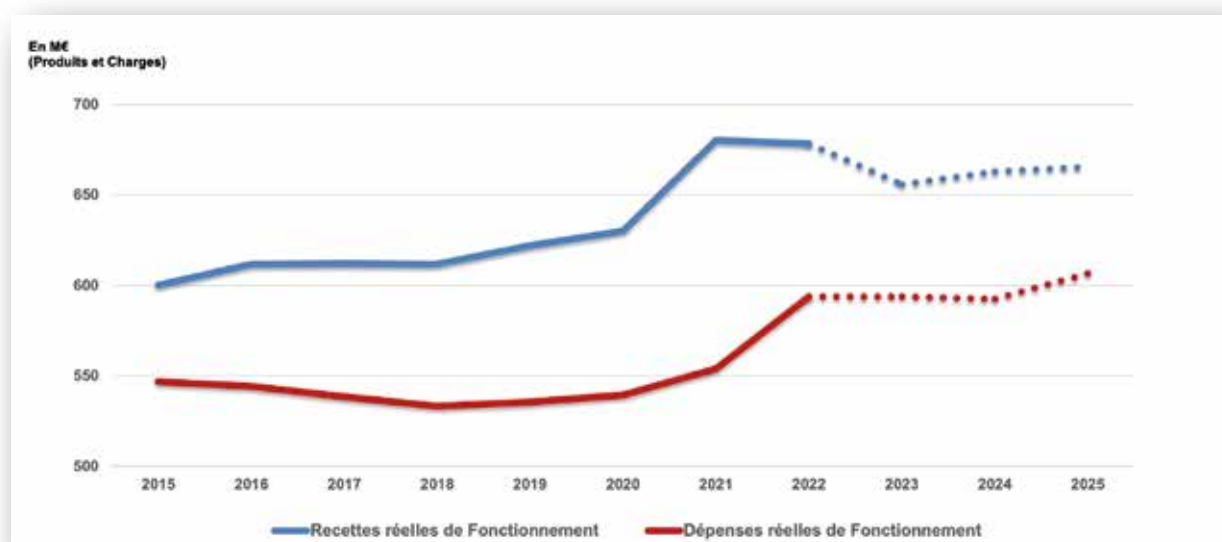
Par prudence et compte tenu des éléments contextuels liés à la conjoncture économique, le montant perçu en 2022 est reconduit pour les années 2023-2025.

Une autre fraction de TVA devrait compenser le produit de la CVAE dont la disparition progressive est programmée dès 2023.

Le produit des DMTO, en forte augmentation en 2021 et 2022, est anticipé autour de 145 M€ pour 2023 puis en léger retrait de 5 % l'an dès 2024.

Il existe une incertitude dès 2023 concernant le produit des DMTO en raison de la diminution des transactions immobilières du fait de l'actualisation trop peu réactive du taux d'usure.

Selon le projet de la loi de finances initiale 2023, la DGF serait relativement stable pour les trois exercices à venir ■



▲ EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général ont subi une hausse conséquente dès 2022. Cette tendance est prolongée pour 2023 en raison du contexte inflationniste avec une atténuation anticipée pour les années suivantes.

En raison des mesures nationales (revalorisation du point d'indice, Ségur de la santé...) les charges de personnel connaissent dès 2022 une augmentation très sensible. La progression attendue au titre des années 2023-2024 tient compte de l'effet en année pleine de ces mesures auquel s'ajoutera l'impact de la prochaine révision du régime indemnitaire des agents de la collectivité, qui doit réglementairement être engagée en 2023.

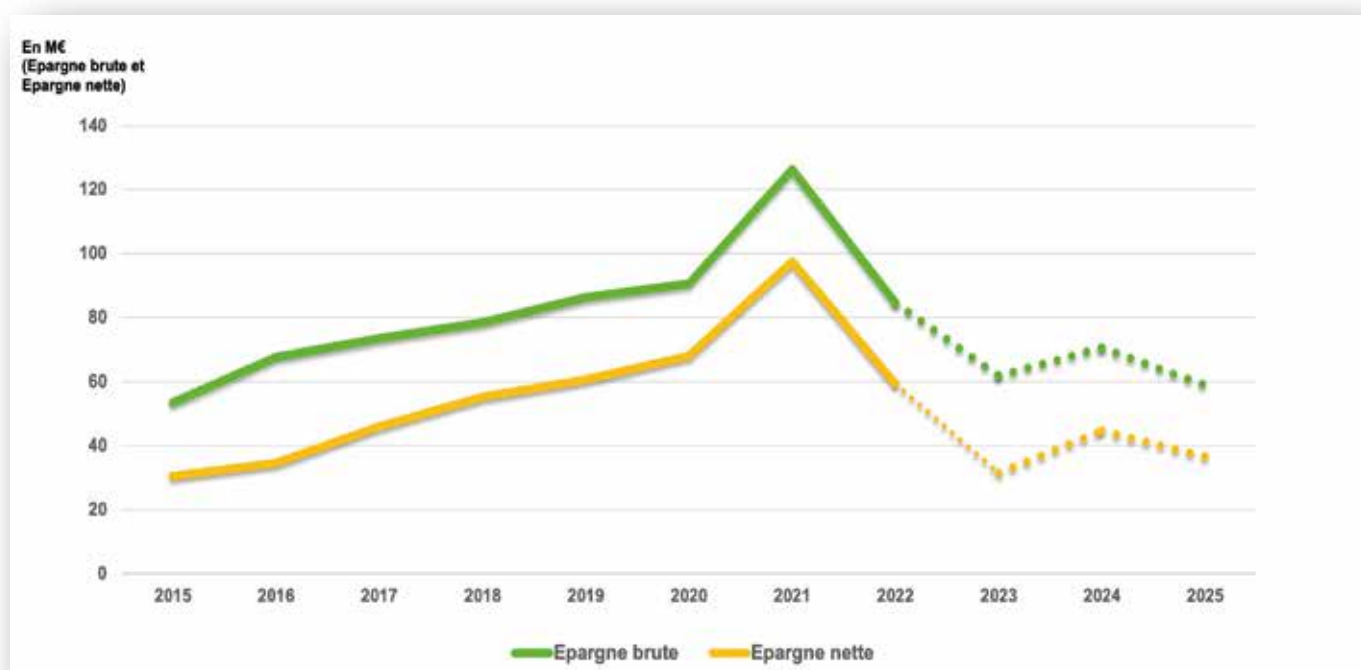
Les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie et revenu de solidarité active) devraient progresser en moyenne d'environ 6 % sur la période 2023-2025.

Le niveau actuel d'inflation nous conduit à être encore plus rigoureux dans la gestion de nos charges

de fonctionnement. Ce contexte doit être également pris en compte par l'ensemble de nos partenaires, aussi bien associatifs qu'institutionnels, que nous continuerons, bien entendu, d'accompagner.

Le Département ayant choisi de provisionner une partie du surplus de DMTO perçu en 2021, une charge exceptionnelle devrait être constatée au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 25 M€ dégradant le niveau d'épargne pour le même montant. Ce mécanisme sera reconduit en 2023 pour le surplus de recettes de DMTO constaté sur l'exercice 2022. Dès 2024, la reprise de cette provision améliorera ce même niveau d'épargne permettant un moindre recours à l'emprunt.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, engagée depuis 2015, doit ainsi se poursuivre afin de préserver, au mieux, notre niveau d'autofinancement et de permettre au Département de maintenir sa politique ambitieuse en matière d'investissement ■



EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Liées notamment au volume des dépenses d'équipement, les subventions reçues resteraient d'un bon niveau sur la période 2023-2025. En effet, la feuille de route « Investir » fixe le niveau des dépenses d'équipement à 120 M€ en moyenne par an. Pour rappel, le montant moyen des dépenses d'équipement lors du mandat précédent s'élevait déjà à 92,6 M€.

La mobilisation des services et leur accompagnement en interne par le bureau d'Assistance à la recherche de financements doivent se traduire par des financements externes plus conséquents nous permettant d'atténuer le recours à l'emprunt ■

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Département de Vaucluse dispose d'une bonne situation financière consolidée depuis 2015.

Il peut ainsi être ambitieux pour les années à venir et proposer un volume très conséquent de dépenses d'équipement dédiées à des projets structurants pour notre territoire tels que notamment :

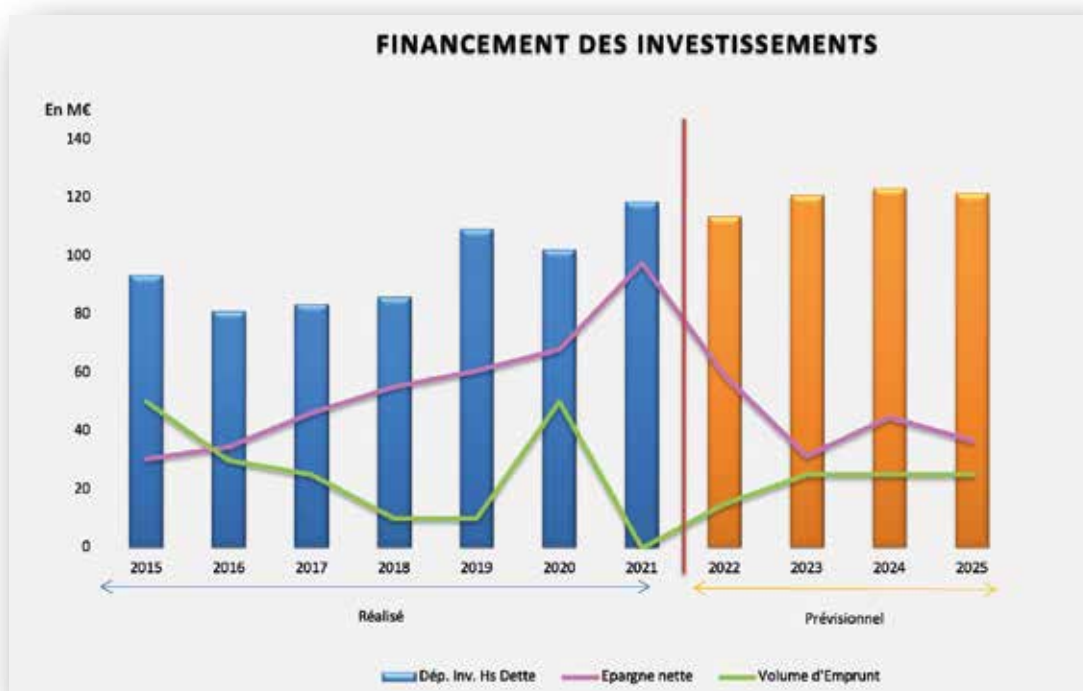
- la construction de la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- la reconstruction des Archives départementales au sein d'un équipement neuf, Memento, Pôle des patrimoines de Vaucluse,
- le réaménagement du carrefour de Bonpas,

- la déviation de la RN7 à Orange,
- la suppression du passage à niveau n°15 à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Cet ambitieux programme ne pourra être réalisé, afin de conserver nos fondamentaux financiers qu'avec une rigueur maintenue dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et par l'optimisation de nos financements conjuguées à la recherche de nouvelles voies de partenariat ou de nouveaux modes de gestion.

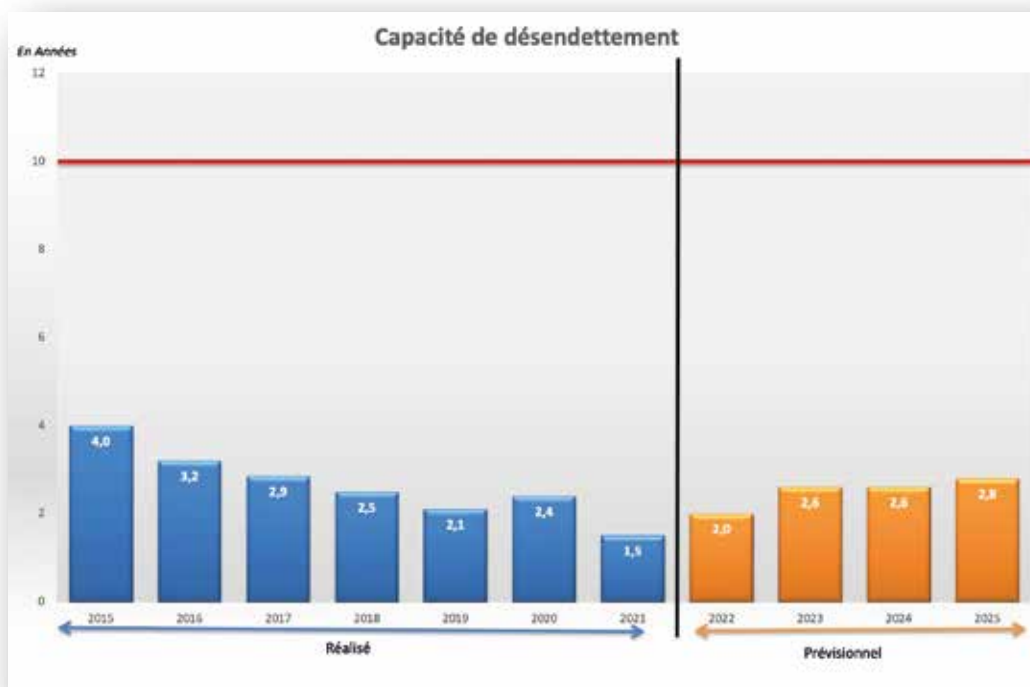
Les engagements pluriannuels envisagés par politiques publiques

Politiques publiques	Reste à financer antérieur (AP – CP réalisés)	2023		2024	2025	Au-delà de 2025
		AP	CP	CP	CP	CP
Habitat	19,2	2,2	1,5	1,5	1,8	16,6
Environnement	23,8	1,2	4,0	4,6	0,5	15,9
Sport et Éducation populaire	1,9	1,0	1,1	0,0	0,0	1,8
Culture et Patrimoine	1,2	0,9	0,9	0,5	0,3	0,4
Collèges	12,9	5,4	4,5	0,0	0,0	13,8
Transports	0,5	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3
Aménagement et Développement du territoire	81,7	38,4	18,9	25,3	19,7	56,2
Routes	228,5	19,6	57,0	78,9	42,7	69,5
Protection civile	8,4	0,0	2,1	2,1	2,1	2,1
Patrimoine bâti	212,4	19,3	39,3	46,8	33,8	111,8
Personnes âgées	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
TOTAL	591,3	88,0	129,5	159,7	100,9	289,2



Le ralentissement du produit des droits de mutation attendu à partir de 2023 combiné avec l'évolution soutenue des charges de fonctionnement et notamment celles relatives aux interventions à caractère social, devrait se traduire par une dégradation du niveau de l'épargne.

Pour autant, le Département disposera de la mise en réserve sur le produit des DMTO 2021 ainsi que des recettes de DMTO attendues en 2022 à un niveau encore conséquent permettant ainsi, d'atténuer le recours à l'emprunt.



Au regard de l'ensemble des hypothèses retenues quant à l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, le maintien du niveau d'épargne permettrait de plafonner le recours à l'emprunt pour un montant maximal de 25 M€ par année.

La capacité de désendettement resterait stable pour les trois années à venir et dans tous les cas, très en deçà des seuils d'alerte des autorités de contrôle, qu'il s'agisse de la Préfecture, de la Direction Départementale des Finances Publiques ou de la Chambre Régionale des Comptes ■

Le tableau qui suit consolide les éléments qui précèdent pour l'exercice 2023 en une maquette budgétaire qui, à ce stade, matérialise le degré de préparation actuel du prochain budget primitif.

En M€	BP 2022	Prévisions BP 2023	Évolution
Recettes de fonctionnement	631,2	659,3	4,5 %
- Dont fiscalité locale et reversée	458,9	486,8	6,1 %
- Dont dotations et participations	155,7	155,7	0,0 %
- Dont autres recettes	16,6	16,8	1,2 %
Recettes d'équipement	34,4	44,2	28,5 %
- Dont FCTVA	10,0	12,0	20,0 %
- Dont subventions d'investissement	20,5	24,2	18,0 %
Emprunts (y compris Revolving)	52,6	51,8	-1,5 %
- Dont Emprunts	50,0	50,0	0,0 %
- Dont Revolving	2,6	1,8	-30,8 %
Recettes totales	718,2	755,3	5,2 %
En M€	BP 2022	Prévisions BP 2023	Évolution
Dépenses de fonctionnement	572,5	598,0	4,5 %
Dépenses de gestion	569,6	593,9	4,3 %
- Dont dépenses d'aide sociale	198,8	218,2	9,8 %
· Dont prestations individuelles d'autonomie (APA, PCH)	67,9	72,6	6,9 %
· Dont subventions politique aide sociale	3,6	4,3	19,4 %
- Dont dépenses d'insertion	121,6	115,7	-4,9 %
* Dont Allocations RSA	111,0	105,0	-5,4 %
* Dont subventions politique insertion	3,5	3,6	2,9 %
- Dont dépenses de personnel	132,4	139,2	5,1 %
Dont autres subventions	12,8	13,0	1,6 %
Dont participations au fonctionnement du SDIS	34,9	36,6	4,9 %
Dépenses d'équipement	119,5	133,1	11,4 %
- Dont équipement direct	91,0	102,3	12,4 %
- Dont équipement indirect	28,4	31,0	9,2 %
Emprunts (y compris Revolving)	26,2	24,2	-7,6 %
- Dont Emprunts	22,8	21,6	-5,3 %
- Dont Revolving	3,4	2,6	-23,5 %
Dépenses totales	718,2	755,3	5,2 %

OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À COURT ET MOYEN TERMES

Le vieillissement de la population, l'intégration de nouvelles générations dont le rapport au travail est sensiblement différent, la crise sanitaire, la transition numérique, la transition écologique, la vogue du télétravail, tous ces phénomènes impactent considérablement le marché de l'emploi, et par voie de conséquence l'emploi dans la fonction publique territoriale, dont les métiers, y compris les plus traditionnels, connaissent

indéniablement une désaffection significative.

Dans ce contexte qui oblige à réinterroger les pratiques et les organisations, notre politique des ressources humaines doit s'adapter aux nouveaux enjeux, se singulariser dès l'étape du recrutement, proposer des parcours professionnels valorisés, et développer globalement l'attractivité de notre collectivité, notre « marque employeur » ■

▲ OPTIMISER LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Malgré les dispositifs existants en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), de parcours, de mobilité et de formation, le Département est confronté à des difficultés de recrutement, concentrées particulièrement sur certains métiers dans les filières sociale, médico-sociale et technique. Ces postes restent en tension malgré une valorisation récente des régimes indemnitaires.

La manière d'appréhender le recrutement doit évoluer. Il est nécessaire de transformer l'approche de recrutement en proposant une communication originale et innovante permettant de mettre en évidence la diversité des métiers, des parcours et le sens donné au travail qui doivent permettre d'attirer de nouveaux talents.

De même, des axes restent à travailler pour mieux fidéliser les agents : développer des compétences transversales, valoriser les évolutions professionnelles.

Ces axes peuvent se résumer ainsi :

- **Dynamiser** la gestion des effectifs et de la masse salariale par le développement d'outils d'analyse et de pilotage aux fins d'optimisation des ressources.
- **Moderniser** la gestion administrative du personnel. Le développement du numérique dans les applicatifs métiers doit contribuer à améliorer notre efficience, c'est-à-dire à redéployer nos ressources humaines et le temps

de travail de nos agents de tâches répétitives sans grande valeur ajoutée à des activités directement au cœur de leurs missions et plus lisiblement en lien avec les objectifs des politiques départementales.

- **Développer** l'apprentissage. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit de nouvelles dispositions pour faciliter le développement de l'apprentissage au sein des trois versants de la fonction publique.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) devenant interlocuteur unique, le processus de financement sera simplifié. Pouvant déjà mobiliser un budget de 80 M€ en 2022, le CNFPT financera directement les frais de formation. D'autres mesures de simplification viendront encourager le recours aux alternants : dématérialisation du contrat, utilisation de la signature électronique, disponibilités des offres d'apprentissage sur un site unique (1jeune1solution.gouv.fr).

Le Département accueille depuis plusieurs années des apprentis en situation de handicap. En complément, sept postes ont été créés pour accueillir des étudiants sur des secteurs en tension. Ce dispositif de recrutement, à renforcer en 2023, constitue pour la collectivité une réelle opportunité car il permet, par l'accompagnement et la transmission, le développement de compétences adaptées à nos besoins et pour l'apprenti, l'acquisition d'un niveau de qualification, la connaissance de nos métiers et un mode d'insertion professionnelle durable ■

■ Évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Le montant des dépenses de personnel devrait passer de 131,8 M€ en 2021 à 137,2 M€ en 2022 et à 138,8 M€ en 2023 (en prévisionnel).

En 2022, les frais de personnel sont notamment impactés par les différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat : augmentations du SMIC et du point d'indice, Ségur de la santé.

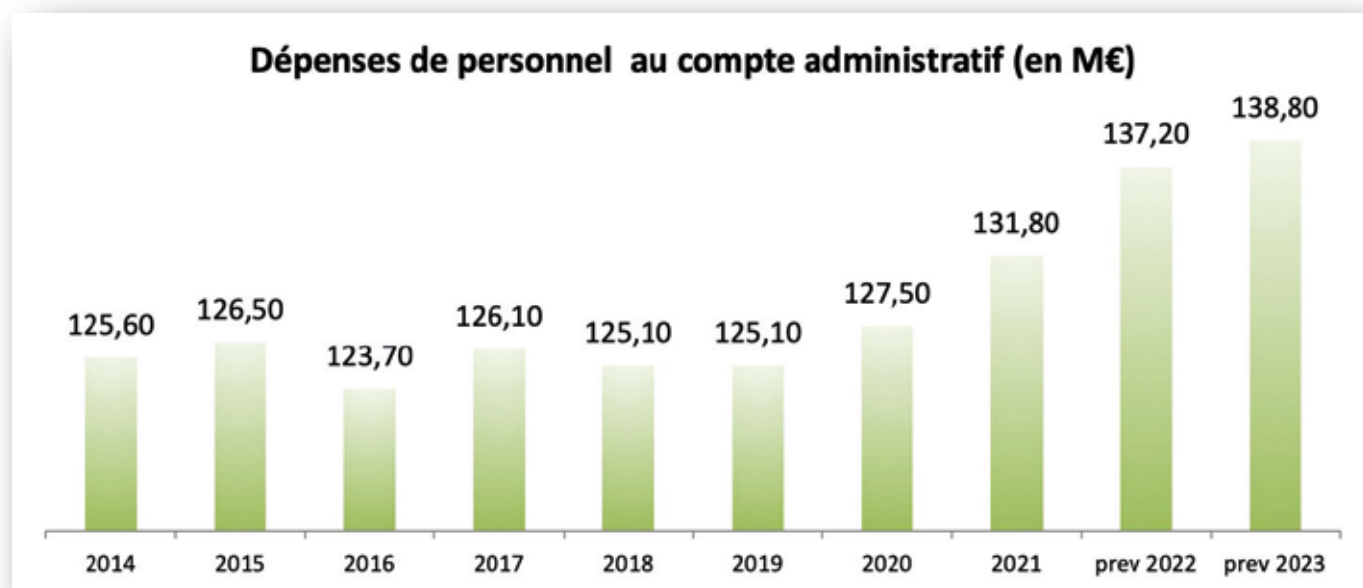
Le SMIC a connu trois augmentations en 2022 : +0,9 % au 1^{er} janvier ; +2,65 % au 1^{er} mai ; +2,01 % au 1^{er} août. Ces différentes augmentations ont eu un impact sur les rémunérations des agents titulaires ou contractuels rémunérés sur la base des premiers échelons des grilles indiciaires et a ensuite occasionné une refonte des grilles indiciaires. L'indice minimal de rémunération de la fonction publique est ainsi passé de 340 en octobre 2021 à 352 à compter de mai 2022, avec un impact financier estimé à environ 110 K€ sur 2022.

En ce qui concerne les rémunérations des assistants familiaux, les augmentations du SMIC auront un impact estimé à environ 1,1 M€ en 2022.

L'impact de l'augmentation de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 de la valeur du point d'indice est évalué à 1,57 M€, charges patronales comprises.

Par ailleurs, le coût des mesures liées au Ségur de la santé a été estimé à 2,5 M€ en 2022 et 1,6 M€ en 2023. Il est à noter que ce coût comprend le com-

plément de traitement indiciaire (CTI) et la prime équivalente pour les contractuels de même que le complément indemnitaire aux agents non éligibles par les mesures Ségur suite à la décision de l'exécutif d'élargir le dispositif aux agents directement engagés dans l'accompagnement socio-éducatif, qu'ils relèvent de la filière administrative ou qu'ils soient assistants familiaux. En effet, de façon à rétablir une équité nécessaire au sein des équipes concernées, un montant équivalent à celui versé aux agents titulaires et contractuels concernés par la loi et les décrets sous forme de CTI ou d'indemnité, sera attribué aux 530 agents exclus par ces mêmes loi et décrets mais exerçant des fonctions d'accompagnement socio-éducatif ■



■ Evolution des rémunérations

L'année 2022 est notamment marquée par les augmentations liées au pouvoir d'achat pour l'ensemble du personnel, dans des proportions que retrace le tableau suivant :

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	PREV 2022	PREV 2023
Traitements des fonctionnaires	54,58	54,56	54,53	54,66	55,84	56,67	57,89
NBI	1,03	0,99	1,01	0,99	0,99	0,98	1,02
Régime indemnitaire des fonctionnaires	16,46	17,43	17,48	18,25	19,00	19,13	18,08
dont : heures supplémentaires	0,68	0,70	0,68	0,56	0,66	0,73	0,73
Rémunérations des contractuels	3,63	3,39	4,00	4,88	5,92	7,62	8,56

Les traitements des fonctionnaires continueront à augmenter en 2023 et les années suivantes, en raison des effets mécaniques du glissement vieillissement technicité (GVT), des conséquences de la revalorisation du point d'indice de 2022 en année pleine non compensée financièrement, des autres mesures imposées, faiblement ou non compen-

sées, dont celles déjà actées pour 2022 et liées au Ségur de la santé ainsi que de la révision prévue en 2023 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

La progression moyenne de ce poste peut être estimée, hors mesures nouvelles, de l'ordre de 2 % l'an ■

■ Evolution des effectifs

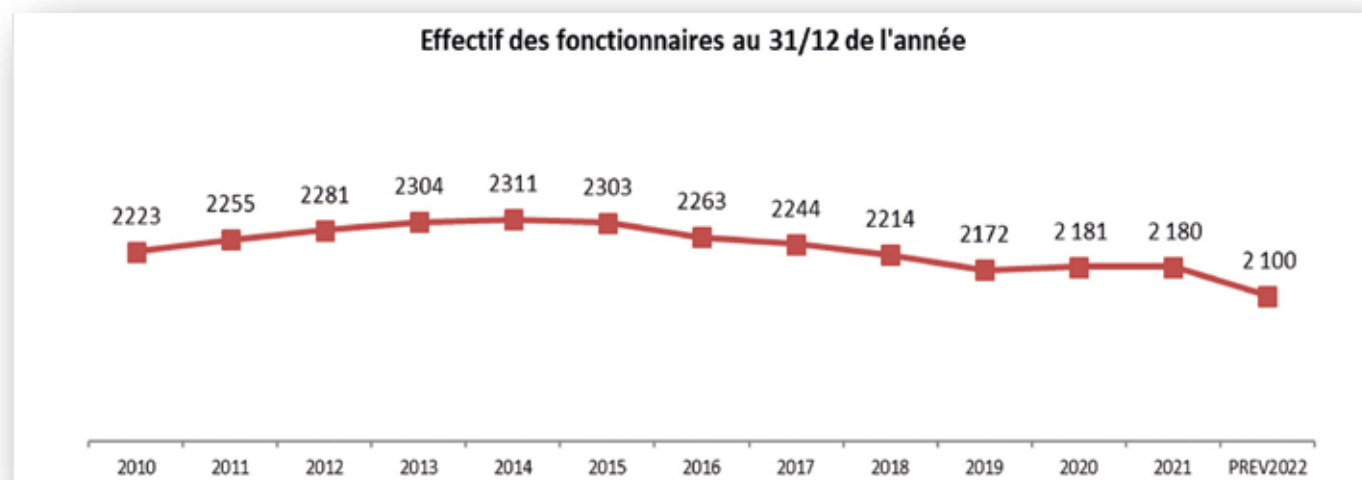
L'effectif total, qui diminuait depuis 2015, connaît une nouvelle évolution plus erratique depuis 2020.

Cette tendance n'est pas équivalente selon les statuts.



L'effectif des fonctionnaires est en diminution depuis 2014 : cette baisse des personnels titulaires et a contrario le recours à des contractuels sont notamment les conséquences directes des difficultés de recrutement pour les métiers en tension en

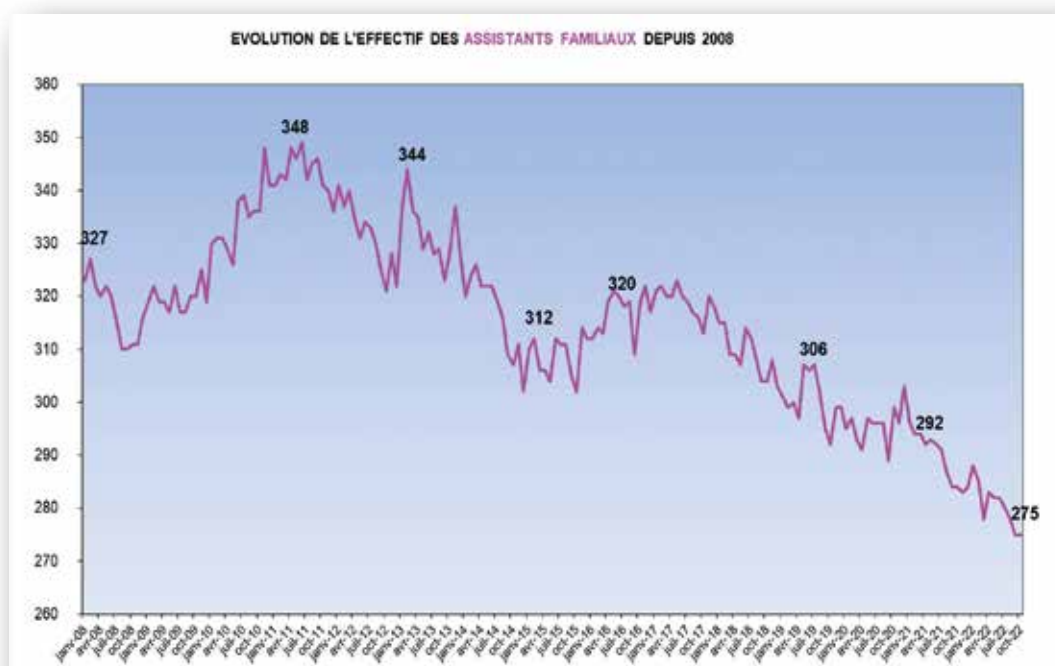
particulier ceux relevant du secteur médico-social ou technique. Le Département a cœur de s'investir dans ce domaine pour continuer d'améliorer son attractivité.



L'augmentation parallèle de l'effectif des contractuels, qui devrait atteindre 330 agents au 31/12/2022, traduit les décisions prises par la collectivité pour assurer au mieux la continuité de ses missions : recours important à la suppléance et aux renforts pour pallier les absences et les restrictions d'activité, engagement de contractuels sur des postes permanents lorsque les procédures de recrutement n'ont permis de qualifier aucune candidature de titulaire.



Le nombre d'assistants familiaux est en diminution depuis de nombreuses années. Il devrait s'établir à 275 en fin d'année 2022.



Il convient de noter que le nombre de départs à la retraite des titulaires, qui était quasiment stable

entre 2019 et 2021, augmente nettement en 2022.

Nombre de départs à la retraite de titulaires

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	MOYENNE
51	71	65	59	64	67	71	70	97	68

717 agents titulaires atteindront l'âge légal actuel de départ à la retraite entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027. Ceci représente 34 % de l'effectif actuel des titulaires.

Afin d'évaluer « l'effet Noria », lié à l'âge et aux grades détenus par les agents nouvellement re-

crutés, toute demande de remplacement requiert une étude des postes.

L'organisation, les modes de fonctionnement et les procédures devront être questionnés aux fins d'optimisation des pratiques et des moyens ■

■ Avantages en nature

Avantages concernant le remisage d'un véhicule de fonction ou de service

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	115	95	82	81	77	79
Montant total	142 476 €	125 000 €	105 627 €	104 138 €	80 998 €	92 107 €

Avantages concernant le logement de fonction

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	66	65	63	70	75	76
Montant total	130 758 €	121 798 €	114 495 €	132 077 €	131 800 €	248 156 €

Sur la période observée, les avantages concernant les attributions de véhicules ont été considérablement réduites.

▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Renforcer la direction des Ressources humaines

En 2023, le Département recrutera un directeur ou une directrice général(e) adjoint(e) chargé(e) des Ressources humaines afin de renforcer l'adaptation des organisations, l'évolution des métiers et le développement de l'attractivité dont dépend l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Ce/cette DGA RH sera chef(fe) de file pour la promotion de l'attractivité du Département de Vaucluse comme employeur : en lien avec les pôles opérationnels et les grandes directions fonctionnelles, il/elle définira et conduira les actions utiles à la bonne notoriété de la « marque employeur »

du Département. Il/elle veillera à l'adéquation des compétences réunies au sein des services de la collectivité avec les missions qu'elle remplit et les projets qu'elle conduit. Le/la DGA RH contribuera à la définition et sera chef(fe) de file de la mise en œuvre de la politique salariale de la collectivité : à ce titre, il/elle formulera les propositions d'évolution de la masse salariale à inscrire dans les orientations budgétaires et au budget de la collectivité, en conciliant l'attractivité des postes offerts par le Département et la maîtrise nécessaire de ses dépenses de fonctionnement ■

■ Poursuivre l'équipement et l'accompagnement pour la pérennisation d'un télétravail concerté

Dès 2020, la crise sanitaire a servi de catalyseur pour la mise en place du télétravail au sein du Département de Vaucluse. Ce fut possible par l'importante dotation de matériels informatiques nomades ainsi que par la dématérialisation croissante des différentes procédures administratives. L'enracinement du télétravail a été conforté en 2021 avec la mise en place de guides, de formations pour les cadres au titre de la gestion en mode « hybride ».

Les modalités d'organisation du télétravail ont été formalisées en 2022 au travers d'un accord cadre et d'un règlement.

Afin d'améliorer les conditions de travail des personnels, l'institution poursuivra en 2023 le déploiement des équipements et l'accompagnement des agents dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles et de management ■

Au regard de ces différents éléments de contexte sur les ressources tant financières qu'humaines de notre Département, la prochaine partie de ce Rapport d'Orientation Budgétaire indique les perspectives à venir en termes de politiques publiques que notre collectivité entend poursuivre.



2. INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DU VAUCLUSE

INVESTIR

dans des politiques cohérentes de structuration des territoires de proximité

Pour les prochaines années, le Département affirme son engagement dans plusieurs chantiers qui transformeront durablement notre territoire.

INVESTIR DANS DE GRANDS PROJETS

Le Département souhaite mener une politique de grands travaux qui se révèle dans l'exemple des projets d'envergure que sont notamment la construction du Pôle des patrimoines de Vaucluse, *Memento*, ou encore la construction de la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées ■

▲ LES NOUVELLES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES À AGROPARC



Les Archives départementales vont quitter leurs locaux historiques du Palais des papes qui sont devenus trop exigus et ne répondent plus aux normes de conservation actuelles.

Le Département va donc construire le nouveau Pôle des patrimoines de Vaucluse de 10 600 m² à l'architecture élégante et moderne qui sera situé sur la zone d'Agroparc à Avignon. Il accueillera les

40 kilomètres linéaires de documents conservés aux Archives départementales mais aussi une partie des archives du Grand Avignon.

Ce futur Pôle des patrimoines de Vaucluse hébergera également le service d'archéologie du Département et ses réserves, actuellement réparties sur trois sites, ainsi que le Centre de Conservation archéologique de l'État. Il abritera enfin les réserves de certains musées départementaux. Cette démarche de mutualisation, défendue par le Conseil départemental, permet d'éviter à la fois la construction et la gestion de plusieurs bâtiments et l'éparpillement de fonds patrimoniaux. La structure faite de matières nobles (béton, bois, terre cuite) ainsi que le traitement paysager de grande qualité seront en harmonie avec l'environnement proche de l'édifice. Un programme de valorisation culturelle sur le devenir de la partie du Palais des

papes laissée vacante par le départ des Archives est engagé ■

- **Dévolution des travaux :** fin 2022
- **Travaux :** 2023-2024
- **Mise à disposition et transfert :** courant 2025
- **Budget :** le Conseil départemental, maître d'ouvrage unique de l'opération, financera cet investissement (études et travaux) à hauteur de 33 M€, avec une participation inscrite au contrat d'ambition territoriale pour environ 7 M€ chacun pour l'État et la Région, et pour le Grand Avignon à hauteur de 896 000 € pour ses propres archives.

▲ UNE NOUVELLE MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) POUR 2025

Le Département construira d'ici 2025 un nouveau bâtiment, d'une surface de 3 800 m², qui abritera une MDPH plus vaste, plus fonctionnelle et plus moderne mais également le reste des services de la direction de l'Autonomie .

Ce bâtiment sera situé à proximité du site Limbert à Avignon qui accueille les services du pôle Solidarités du Département, ainsi que de l'Espace Départemental des Solidarités (EDeS) d'Avignon Est.

Cette restructuration augmentera les surfaces des locaux, améliorera la performance énergétique, permettra de mieux accueillir le public et d'assurer

l'accessibilité de tous les usagers, tout en conservant un ensemble de services du pôle Solidarités en plein cœur d'Avignon pour permettre aux équipes médico-sociales de travailler dans les meilleures conditions ■

- **Démolition du hangar Souvet :** mi 2022
- **Travaux :** 2023 - 2024
- **Livraison :** 2025
- **Budget :** 14,8 M€



CONDUIRE DES PROJETS ROUTIERS AMBITIEUX ET ENTRETENIR LA QUALITÉ DU RÉSEAU POUR UNE MOBILITÉ RESPONSABLE

Le réseau routier du Vaucluse compte 2 330 km de voirie, 1 175 ponts et 1 200 murs de soutènement. Garantir la qualité de ces aménagements et son entretien répond à des enjeux de sécurité et de confort pour les usagers, d'attractivité du territoire mais aussi de préservation de la biodiversité et des ressources. L'organisation territoriale de proximité des services routiers du Département permet une connaissance fine de l'état du réseau routier, une programmation adaptée et une réactivité accrue pour l'entretien des chaussées, de la signalisation, des dépendances vertes et des véloroutes ■

▲ UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCHANGES AU CARREFOUR DE BONPAS



Le carrefour de Bonpas constitue un nœud routier à l'intersection de l'A7, de la RN 7 en provenance d'Avignon, de la RD 900 en provenance de Cavailon et d'Apt et de la RD 7N venant des Bouches-du-Rhône. La configuration de ce carrefour est inadaptée à l'importance des trafics. Chaque jour, 30 000 véhicules se retrouvent bloqués ou ralentis dans ce qui s'avère être un véritable entonnoir. Il en résulte d'importantes nuisances pour les riverains, les usagers et des reports de trafic sur des axes non dédiés à cet usage aux heures de pointe.

Le projet prévoit l'aménagement d'une liaison directe entre la RN7 (Avignon) et la RD 900 (route d'Apt), associée à la création de nouvelles bretelles et de deux giratoires pour accéder à l'auto-

route A7 (Avignon Sud), ainsi qu'au pont de Bonpas (direction Bouches-du-Rhône) afin de fluidifier au maximum la circulation ■

- **Concertation** menée à l'automne 2021
- **Déclaration d'utilité publique :** 1^{er} trimestre 2024
- **Démarrage du chantier envisagé :** 2025 pour 3 ans au minimum
- **Budget :** 25 M€ avec une participation du Département de 9,5 M€ (15,5 M€ pour l'État et la Région Sud)

▲ LA DÉVIATION DE LA RN7 À ORANGE



Le centre-ville d'Orange est traversé par près de 15 000 véhicules chaque jour dont 10 % de poids-lourds. Le projet de déviation de la RN7 à l'Est d'Orange est aujourd'hui déclaré d'utilité publique. Dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020, le Département réalisera, en lieu et place de l'État (maîtrise d'ouvrage déléguée), la partie Sud de cette déviation (sections 1 et 2 soit 3,1 km). Cet

aménagement s'inscrit dans la réalisation d'un itinéraire de liaison structurant entre la vallée du Rhône et le bassin vauclusien. Il permettra d'améliorer fortement l'accessibilité des quatre cantons du Nord Vaucluse (Orange, Bollène, Valréas, Vaison-la-Romaine) depuis Avignon ou l'A7. Le partenariat financier sur cette opération associe l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, la Communauté de Communes Pays Réuni d'Orange, la ville d'Orange et le Conseil départemental ■

- **Procédures réglementaires** : 2022
- **Démarrage des premiers travaux préparatoires** : au cours du premier semestre 2023
- **Durée des travaux** : 4 ans
- **Budget** : 50 M€ dont 21 M€ du Département (financement acté dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015/2020)

▲ ACCOMPAGNER LA POURSUITE DE LA LEO

Ne variant pas de position, le Département soutient la réalisation de la tranche 2 de ce projet de Liaison Est-Ouest (LEO) pour un contournement de l'agglomération d'Avignon, à savoir la section comprise entre Rognonas et le carrefour de l'Amandier, d'une longueur de 5,8 km en deux fois deux voies.

Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage de l'État, auquel revient la responsabilité, en lien avec

l'ensemble des collectivités concernées, de faire aboutir ce projet vieux de plusieurs décennies.

Le Département de Vaucluse a confirmé son engagement sur le plan financier à hauteur de 14,72 % du montant des travaux soit 21 M€ ■

▲ INTÉGRER LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) permet le transfert aux départements volontaires du réseau routier national à échéance du 1^{er} janvier 2024.

Le Département de Vaucluse s'est prononcé favorablement par délibération sur ce transfert, hors

LEO. S'il est validé par l'Etat, dans le cadre de la procédure définie par la loi, 44 km de routes nationales (RN 7, RN 129, RN 86) viendront compléter le réseau routier départemental, permettant ainsi une meilleure cohérence des infrastructures routières, une gestion efficace des actions d'aménagement et d'entretien et une meilleure lisibilité pour les usagers. Ceci s'accompagnera de possibles transferts de personnels et de biens immobiliers et matériels ■

▲ LES ACTIONS LANCÉES QUI SERONT POURSUIVIES

■ Dénivellation du passage à niveau de « Petit Palais »

Outre la réalisation de ces grands aménagements, le Département poursuit la sécurisation de la RD900 et va engager la dénivellation du passage à niveau n°15 à « Petit Palais », entre l'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon, qui constitue l'un des passages à niveau les plus dangereux du secteur compte tenu de la fréquentation de la route notamment en période estivale. Toutes les autori-

sations environnementales ont été obtenues et les acquisitions foncières ont été menées ; le plan de financement (14,9 M€) a enfin pu être bouclé dans le cadre du plan de relance et du CPER 2015/2020. Cela a permis un démarrage des travaux dès 2022 avec d'abord la réalisation d'un giratoire avec la RD 24 à « Petit Palais » puis la réalisation du pont sur la voie ferrée d'ici fin 2023 ■



■ Continuer d'agir pour une meilleure sécurité routière

Assurer la sécurité des usagers est un enjeu majeur auquel répond le Département. Au quotidien, les patrouilles et astreintes des centres routiers surveillent le réseau et maintiennent sa viabilité. Les analyses de terrain réalisées par les agences et le bureau sécurité routière, en lien avec les forces de l'ordre, permettent d'apporter les solutions les plus adaptées pour améliorer la sécurité du réseau. La mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'entretien des chaussées avec des techniques diversifiées et adaptées au type de voies et au trafic permet d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité du réseau. Par ailleurs, le déploiement d'un outil numérique de gestion des ouvrages d'art permet d'améliorer l'efficacité du suivi de l'état de ce patrimoine sensible.

Le Département poursuit également son action de sécurisation de certains carrefours ou traversées d'agglomération dans le cadre de conventions de partenariat avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés.

Enfin, les actions de sensibilisation (Campus sécurité routière dans les collèges, campagnes de communication grand public...) se poursuivent avec les partenaires publics ou privés afin de changer les comportements pour toujours plus de sécurité. Une attention particulière est portée aux usagers les plus vulnérables, en particulier les 2 roues motorisés (panneaux dédiés dans les gorges de la Nesque et la Combe de Lourmarin) et les vélos ■

■ Développer les véloroutes

Le Département poursuit son engagement dans la réalisation des trois véloroutes structurantes au niveau départemental et régional : 146 km de véloroutes seront en service début 2023. Comme en 2021 et 2022, les crédits d'investissement dédiés à cette action seront maintenus à un niveau soutenu de l'ordre de 3 M€ en particulier grâce à un financement conséquent de l'Europe. Cela permettra ainsi l'ouverture de nouvelles sections (Carpentras / Pernes-les-Fontaines / Velleron / Orange - Jonquières).

Des travaux exceptionnels vont également être engagés sur la ViaRhôna entre Sorgues et Avignon (franchissement du Rhône) permettant d'envisager un achèvement complet de celle-ci à l'horizon 2023. Cette opération portée à un peu plus de 20 % par les Départements du Vaucluse et du Gard pour

un coût total de 8,6 M€ a été rendue possible par l'obtention d'importants financements de différents partenaires ■



■ Favoriser le covoiturage et les mobilités actives

Le Département s'est engagé dans une politique en faveur des déplacements durables dans le cadre de la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040. Il se positionne en partenaire des autres acteurs de la mobilité sur son territoire par la promotion des modes actifs comme le vélo et en incitant les agents départementaux à adhérer aux expérimentations locales de promotion du covoiturage mises en place notamment par le Grand Avignon et la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE).

Il participe au développement des pratiques alternatives à l'auto-solisme par l'aménagement d'itinéraires

cyclables et d'aires de covoiturage. Un réseau d'aires se met en place en liaison avec les communes et les intercommunalités pour mailler l'ensemble de notre territoire et faciliter les connexions intermodales.

Il contribue à l'amélioration de l'offre de transport pour l'ensemble des usagers, apporte une assistance au transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap et investit pour le développement d'une mobilité solidaire ■



■ Des pratiques routières respectueuses du développement durable

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la convention passée en 2020 avec la profession, le Département poursuit l'utilisation de techniques d'entretien des chaussées moins consommatrices en matières premières tant en entretien qu'en travaux d'aménagement : retraitement en place, enrobés minces, enduits, PATA (Point A Temps Automatique)...

La prise en compte du développement durable et de la biodiversité se consolide chaque année dans les missions d'entretien du réseau : renforcement et communication sur le fauchage raisonné des accotements, déploiement du plan et d'outils réglementaires (marchés publics) pour la gestion des déchets routiers, protection de la trame turquoise sur de nouveaux secteurs identifiés, gestion modernisée du patrimoine arboré (outil numérique) ■

PERMETTRE AUX COLLÉGIENS DE TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

Parce qu'accompagner les jeunes, c'est préparer l'avenir en Vaucluse, le Conseil départemental agit pour l'éducation et l'épanouissement des collégiens. Le Département se mobilise pour offrir à nos collégiens les moyens de construire le monde de demain ■



■ Rénovations prioritaires pour les collèges



Le Département va poursuivre son engagement pour la rénovation et la modernisation des collèges afin de permettre aux enfants et aux équipes éducatives de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le chantier au collège Saint-Exupéry à Bédarides a été initié et se poursuivra. 8,8 M€ (dont 1,5 M€ financés par le plan de relance de l'État) seront investis pour améliorer le confort thermique et l'étanchéité, créer un pôle sciences et technologies, rénover l'entrée principale et l'accueil, réaménager les sanitaires et le préau. La fin des travaux est prévue à la rentrée 2024/2025.

Début 2023, le collège Lou Vignarès à Vedène profitera d'une rénovation globale qui permet-

tra à l'établissement de devenir plus confortable et économe en énergie. Plusieurs nouveaux espaces seront créés comme un foyer des élèves, une salle informatique ou une salle polyvalente. Le coût de cette réhabilitation s'élèvera à 15,8 M€ dont 535 000 € seront apportés par l'État. 2,5 M€ de crédits européens ont été sollicités au titre de la rénovation énergétique.

A Apt, à la cité mixte Charles de Gaulle, de lourds travaux devraient débuter en 2023 sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Il s'agira de restructurer les bâtiments, de revoir l'espace de restauration, de réhabiliter les espaces extérieurs et les cheminements mais aussi d'améliorer les qualités énergétiques et thermiques. Le Département investira 10,8 M€ pour ce chantier prévu sur trois années ■

▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Le programme permanent d'entretien et d'amélioration des collèges

Des opérations d'envergure concerneront également des établissements du Vaucluse en phase études avec les réhabilitations des collèges Alphonse Daudet à Carpentras, Jules Verne au Pontet, Charles Doche à Pernes-les-Fontaines, ainsi que la réhabilitation de la demi-pension du collège Vallée du Calavon à Cabrières d'Avignon.



Il est à noter également l'attention constante du Département envers l'entretien performant des collèges dont il a la responsabilité. Les travaux récurrents concernent alors les grosses réparations

pour une maintenance préventive et corrective avec un accent particulier sur :

- la performance énergétique des équipements techniques liés à l'exploitation (réfection de chaufferies...)
- le clos et couvert des bâtiments (isolation, étanchéité...)
- la mise en conformité technique, électrique, ascenseurs, incendie, portails automatiques...
- l'aménagement extérieur : réfection de cours de récréation et de parkings, création de préaux
- les aménagements et restructurations liés aux évolutions pédagogiques (espaces scientifiques...) ou sanitaires (traitement des déchets)
- les travaux d'accessibilité handicapés : mise en œuvre de l'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée ■

■ Des repas de qualité pour les collégiens

Depuis plusieurs années, la collectivité poursuit son engagement pour la qualité des repas des collégiens et notamment la valorisation des circuits courts à travers le dispositif Agrilocal84. Aujourd'hui, la collectivité engage une démarche de labellisation des restaurants scolaires.



Après l'acquisition du logiciel de gestion de la restauration collective, les sites de production seront équipés d'une tablette pour le suivi des achats et la traçabilité des aliments. Un plan pluriannuel d'in-

vestissement sur trois ans (2021-2024) permet le renouvellement des équipements et du matériel des cuisines et des salles de restauration des collèges publics.

Afin d'atteindre les objectifs concernant la qualité de l'approvisionnement en denrées et la maîtrise des budgets, le Département a proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires destinées à la restauration collective à tous les collèges volontaires. En 2023, ce sont ainsi 21 collèges qui intégreront ce groupement d'achat ■

■ Un maintien des tarifs de la restauration scolaire

Le renchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie augmente les coûts de production des repas. Face à ces hausses, le Département fait le choix de maintenir le prix des repas pour les fa-

milles. Le Département prend à sa charge cette hausse des coûts, pour qu'elle ne pèse pas non plus sur les établissements scolaires. ■

■ Les collèges à l'heure du numérique



En 2023, le Département poursuivra les actions inscrites au Schéma Numérique des Collèges 2021-2024 (SNC3). Après la mise à disposition de 8 000 ordinateurs portables à tous les élèves de sixième du Vaucluse (public comme privé) en 2022, la troisième vague d'équipement numérique individuel des collégiens se poursuivra avec un objectif d'équipement de tous les niveaux en 2024, soit au total 24 000 élèves du public et 6 000 du privé. Les

enseignants seront également équipés par le Département. Tous ces équipements ont accès à un espace numérique de travail (ENT) pour permettre aux élèves et aux enseignants de travailler sur un site sécurisé et échanger des informations nécessaires aux apprentissages.

Le coût estimé du SNC3 est de 26,4 M€. Le Fonds Social Européen (FSE) et le fonds REACT-EU seront cette année encore sollicités pour un financement de 1 293 530 € pour le FSE en 2022 et 1 724 624 € pour le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en 2023.

Les services du Département accompagnent également une démarche de centralisation des serveurs des collèges afin d'en accroître la sécurité. Des bornes wifi continueront aussi d'être installées progressivement dans les collèges publics afin de permettre une connexion Internet optimale dans tous les établissements.

Cette stratégie d'investissements récurrents accompagnée de coûts de fonctionnement liés à la maintenance répond à l'objectif fort du Département de réduire concrètement la fracture numérique et de mettre le numérique au service des apprentissages en accompagnant le changement de culture pour tous ■

■ Le budget participatif

Depuis 2020, le Département a mis en place un budget participatif à destination des 54 collèges publics et privés. Ce dispositif vise à associer les membres de la communauté éducative et à les aider à financer des projets portés par chaque établissement.

Au vu de la réussite du premier budget participatif, une nouvelle opération a été lancée en 2022.

Chaque collège pouvait bénéficier de 15 000 € pour réaliser un ou des projets initiés par les collégiens au sein des établissements. En 2022-2023, 62 projets ont été retenus pour les collèges publics et 8 projets pour les collèges privés pour un montant total d'aide de 368 000 € ■

PROMOUVOIR UN VAUCLUSE CONNECTÉ

Le Département de Vaucluse fait plus que jamais le choix de parier sur le numérique. L'ambition du Département est de faciliter l'accès au numérique sur tout le territoire, renforçant ainsi son attractivité et les services à la population.

Le boom du télétravail accéléré par la crise sanitaire permet au Vaucluse de concurrencer les grandes métropoles dans l'attraction des pôles économiques et de leurs travailleurs. Son excellente couverture en Très Haut Débit (THD) ajoutée à sa position géographique donne à notre territoire des atouts majeurs d'attractivité. Le Département

agit pour valoriser ces opportunités et ainsi continuer d'attirer investisseurs, touristes et nouveaux habitants tout en favorisant le développement des usages des outils et supports numériques par la population vaclusienne dans son quotidien (recherche sur Internet, liens numériques avec sa famille, ses amis, recherches d'emploi, de logement, découverte numérique touristique et culturelle du territoire...) ■

■ La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour un territoire 100 % THD



La phase de construction des infrastructures de la fibre optique étant finalisée pour la zone d'initiative publique, en 2023, la bonne réalisation des raccordements, par les opérateurs commerciaux, se poursuivra et des actions en faveur du développement des usages et services numériques seront menées.

Près de 121 000 foyers vaclusiens et 105 communes sur cette zone publique sont déjà éligibles

à la fibre optique déployée par le Département avec le soutien financier de ses partenaires. Ces foyers peuvent d'ores et déjà souscrire un abonnement « fibre optique » auprès des différents fournisseurs d'accès. Aujourd'hui, 46 000 logements profitent déjà du THD.

L'exploitation du réseau ou « vie du réseau » (raccordements, maintenance et extension du réseau) reste au cœur des préoccupations du Département et de son délégataire, Vaucluse Numérique, pour assurer un service de qualité aux usagers aujourd'hui et pour les années à venir.

En zone d'intervention privée, représentant 46 communes, les deux opérateurs Orange et XP-Fibre poursuivront les déploiements sur leurs périmètres respectifs, alors que leurs finalisations, conformément aux Conventions de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) avec les opérateurs, étaient prévues initialement pour 2022 ■

■ Un réseau wifi touristique départemental et la web application Explore Vaucluse



Après une année 2021 consacrée aux études préalables et à la définition du projet, l'année 2022 a été marquée par l'équipement des sites touristiques en bornes wifi permettant un accès Internet sécurisé aux visiteurs français ou étrangers et aux résidents.

En lien avec le déploiement des bornes wifi, la web application « Explore Vaucluse » a été lancée à l'été 2022, permettant la découverte du territoire et la diversité de ses richesses à visiter (musées, événements...). En 2023, des actions seront conduites en matière de renforcement de la com-

munication autour des sites équipés et de marketing territorial. Le réseau de bornes wifi permet en effet de mieux connaître les besoins et demandes des visiteurs par l'analyse des données enregistrées (durée des visites, sites fréquentés, etc.). L'offre et les services proposés pourront être améliorés ou adaptés.

Le Département assure l'installation et la maintenance des bornes notamment grâce à l'aide du fonds européen FEDER qui participe au cofinancement de ce projet à hauteur de 70 % des dépenses hors taxes ■

■ Le soutien à la médiation et à l'innovation numériques

Pour ne laisser personne sur le bord du chemin, le Département s'engage dans une politique volontariste en matière d'appropriation des usages du numérique et de lutte contre la fracture numérique.

Fort de la mobilisation du dispositif de médiation numérique sur les deux précédentes années, l'autorisation d'engagement annuelle sera portée à 123 K€

en 2023 pour apporter un appui financier aux acteurs en charge de l'accompagnement des Vauclusiens en matière d'utilisation des outils et supports numériques autour d'actions de médiation numérique (associations, EPCI) ■

VALORISER UNE AGRICULTURE DURABLE ET UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE POUR LE VAUCLUSE

La production et la consommation locales font partie des enjeux pour l'agriculture et pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation. Le Département continuera d'y apporter son concours en soutenant les projets d'aménagements hydrauliques, d'agro-écologie, de circuits courts, d'agritourisme, l'élevage et les investissements des exploitations agricoles ■

■ Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à vocation sociale et éducative



Après deux années d'études et de concertation auprès des acteurs du monde agricole, des partenaires sociaux et des associations caritatives, le plan d'actions du PAT sera finalisé début 2023.

Puis, il sera décliné autour d'actions concrètes afin de lutter contre la précarité alimentaire en faisant partager les productions agricoles de qualité aux publics les plus fragiles et en contribuant à l'éducation à une alimentation locale et durable. Ainsi, il est envisagé de récupérer les produits agricoles invendus pour les redistribuer aux structures d'aides alimentaires. Une autorisation de programme est inscrite au projet de budget 2023 pour la mise en œuvre de ces actions dont le coût annuel est évalué à 45 K€ ■

■ Le développement de l'agro-écologie

Le Département poursuivra son soutien aux structures qui développent l'agritourisme, la recherche et le développement des pratiques agricoles en faveur de l'environnement.

Le dispositif « graines d'avenir » 2023 aidera les investissements de modernisation durable dans les exploitations agricoles avec une autorisation de programme renouvelée de 57 K€ ■



■ Le développement des circuits courts

Le développement de la plateforme Agrilocal84 sera poursuivi afin de répondre aux enjeux de la loi EGAlim (loi issue des États généraux de l'Alimen-

tation) dans le cadre notamment de la démarche d'amélioration de l'approvisionnement des restaurants collectifs des collèges ■

■ L'aide à la reconquête des friches agricoles et les aménagements fonciers

Le projet de « remembrement sur la Plaine de la Durance à Pertuis » doit être soumis à l'enquête publique pour la finalisation du plan d'échange des parcelles et pour la mise en œuvre des travaux connexes. Il en suivra une phase d'éventuelles réclamations, devant les commissions foncières communales et départementales.

Le projet de déviation de la RN7 à Orange, conduit par le Département, a entraîné la commande d'une étude préalable à la réalisation d'un aménagement foncier. Celle-ci sera présentée devant la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Orange qui décidera de la suite à donner. Une articulation avec le projet de liaison routière Orange / Camaret-sur-Aygues est en cours de réflexion. ■

■ L'aide aux investissements des industries agroalimentaires

Compte tenu de l'importance de la filière agroalimentaire dans l'économie locale, le Département participe au financement d'aides en faveur des industries agroalimentaires, en complément de celles attribuées par la Région Sud. Ce dispositif permet aux entreprises de moderniser leur outil de production, d'améliorer la qualité et la traçabilité des produits, de contribuer au respect de l'environnement et de favoriser, in fine, l'activité et l'emploi local. Ce sont près de 2,2 M€ de subventions qui ont ainsi été votées de 2015 à 2021.

En 2023, une nouvelle période de programmation FEADER 2023-2027 débutera et le Département de Vaucluse poursuivra son soutien auprès des entreprises de cette filière ■

■ La stratégie départementale en matière d'irrigation à l'horizon 2028



Sécheresse, intempéries, épisodes de gel printanier, etc. Le réchauffement climatique a de nombreux impacts pour notre Département et va notamment accentuer la pression sur les ressources en eau. Face à la nécessité d'agir, le Département entend faire de l'eau une priorité pour le volet agricole afin de prévenir des pénuries et d'éviter

des conflits d'usages liés à l'augmentation de la demande en eau.

Pour accompagner le développement d'une agriculture moderne, durable et respectueuse de l'environnement confrontée au changement climatique et plus particulièrement à l'augmentation

de la demande en eau, le Département a adopté en 2022 une stratégie d'irrigation à l'horizon 2028 co-construite dans le cadre d'un large partenariat.

La stratégie est basée sur 5 objectifs :

- Favoriser la mise en œuvre d'une solidarité territoriale
- Soutenir le maintien et le développement de l'activité agricole et des territoires
- Assurer la durabilité des réseaux et l'optimisation de leur fonctionnement
- Favoriser une irrigation respectueuse de l'environnement et l'utilisation durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique
- Engager une démarche partenariale collaborative sur la thématique de l'irrigation en Vaucluse

La programmation budgétaire triennale 2023-2025 pour l'hydraulique agricole est fixée à 13 M€.

Cette programmation intègre :

- le soutien aux projets de modernisation, extension et sécurisation des gestionnaires de réseaux collectifs gravitaires et sous pression (Associations syndicales autorisées ASA) en s'appuyant, pour les plus importantes, sur des Contrats de Canaux,

- le soutien aux projets d'extension des réseaux sur le Sud Vaucluse menés par la Société du Canal de Provence,
- le soutien à l'organisation et la structuration (fusion, professionnalisation, connaissance des réseaux et cohérence avec les autres enjeux) des ASA pour une rationalisation des maîtrises d'ouvrages (en liens avec les collectivités).

Le Département est également prêt à investir dans le développement de l'irrigation du Nord Vaucluse tout en poursuivant les projets sur les autres territoires agricoles afin de permettre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. L'ambitieux projet d'irrigation sur le Nord Vaucluse à partir de l'eau du Rhône, nommé « Hauts de Provence Rhodanienne » (HPR), piloté par la Préfecture de Vaucluse, est à un stade d'études auxquelles le Département participe aux côtés des autres partenaires financiers (Etat, Région).

Il est également à noter que dans la continuité des Etats généraux de l'Eau que le Département entend réaliser à la fin de l'année 2022, une stratégie commune se dessinera avec les parties prenantes rassemblées, à savoir notamment l'agriculture, les gestionnaires du Rhône et de Durance, les syndicats de l'eau, les sociétés des eaux, l'industrie, le tourisme, la Région, les Départements voisins. Le Département souhaite ainsi anticiper collectivement une gestion intelligente de ce bien commun dont nous dépendons tous ■

■ Poursuivre la dynamisation du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA)

Dans le cadre du renouvellement du plan de développement du LDA, qui définira pour les trois ans à venir la trajectoire et les objectifs de dynamisation de l'activité, il est notamment prévu en 2023 le développement de la recherche de certaines bactéries pathogènes en santé animale par la technique de la PCR (Polymerase Chain Reaction) permettant d'apporter une réponse rapide aux professionnels.

En parallèle, le projet de réaménagement des locaux du Laboratoire se poursuivra en 2023, avec la création d'un plateau technique unique réunissant les bureaux hygiène alimentaire et santé animale, mutualisant ainsi certaines activités ■



ADAPTER LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ À SES OBJECTIFS

■ Une gestion dynamique du patrimoine

Le Département gère un patrimoine bâti et non-bâti important au service des politiques publiques mises en œuvre. Ce patrimoine a fait l'objet d'un inventaire et s'agissant du bâti, 149 sites sont répertoriés (en majorité des collèges, EDeS et Agences ou Centres routiers) dont 9 sont en location. Le Département entend maintenir son engagement dans la gestion dynamique de ce patrimoine immobilier en valorisant l'occupation du

domaine public départemental pour engendrer de nouvelles recettes de fonctionnement mais aussi en poursuivant certaines cessions immobilières. En matière d'acquisitions, des dossiers d'envergure pour la collectivité imposeront d'obtenir la maîtrise foncière des terrains avec un rythme d'acquisition soutenu dans le prolongement des années précédentes ■

▲ PRIORITÉS D' ACTIONS MAINTENUES EN 2023

■ Des projets bâtimentaires d'avenir

Afin d'offrir aux Vauclusiens des lieux d'accueil de qualité et de proximité et de permettre à ses agents de travailler dans de bonnes conditions, au-delà des projets d'envergure cités précédemment, le Conseil départemental va démarrer les travaux de réaménagement des locaux du service Livre et Lecture à Sorgues courant 2023, poursuivre les travaux de construction de l'EDeS d'Apt qui devrait ouvrir ses portes fin 2022 et ceux du centre routier d'Apt mi-2023.

Sont également à l'étude la réhabilitation du site routier de Vedène, le réaménagement de l'EDeS de Bollène, le réaménagement du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) et la réhabilitation du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL) à Fontaine-de-Vaucluse.

S'agissant de la conservation du patrimoine, les travaux de restauration des façades du Palais des papes à Avignon vont se poursuivre et les travaux de mise en sécurité des façades du château de la Tour d'Aigues débuteront début 2023.

Le Département poursuit la conduite de ses grands chantiers sous convention Building Information

Modeling (BIM), une méthodologie qui considère le projet bâtiment dans son intégralité, de la programmation jusqu'à la phase d'exploitation maintenance permettant un travail collaboratif entre tous les acteurs très tôt dans le projet afin de l'optimiser au maximum. Sa finalité est aussi de produire une maquette numérique en 3D, véritable outil de représentation virtuelle du projet et contenant l'ensemble de ses données et détails (modélisation géométrique, informations et caractéristiques des matériaux, surfaces, volumes et quantités, équipements, espaces, etc.) qui sert ensuite de support pour la maintenance du bâtiment pendant sa durée de vie.

En parallèle, le Département mène un programme régulier de mise aux normes, d'amélioration du clos, du couvert et des équipements techniques dans un contexte de réglementation évolutive. Les priorités portent ainsi sur la mise en sécurité des bâtiments, la réduction des consommations d'énergie et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (80 bâtiments sont inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée - Ad'AP) ■



■ Accélérer la démarche de transition écologique du patrimoine bâti

Dans le contexte d'urgence climatique, l'engagement d'une démarche volontariste visant à réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti départemental s'inscrit dans un triple objectif :

- celui de l'exemplarité du Département dans la lutte contre le changement climatique, en référence à la stratégie 2025-2040, aux actions n° 5, 7 et 19 de l'Agenda 21 ou au Plan Climat Energie,
- celui des économies budgétaires face à une croissance importante des coûts de l'énergie (électricité, gaz, fioul), pour permettre de limiter leur impact sur le budget du Département,
- celui des impératifs législatifs et réglementaires, et notamment la nouvelle réglementation sur les bâtiments tertiaires qui impose de déclarer dès 2022 les principaux bâtiments gérés par le Département, puis de faire la preuve d'une réduction de 40 % de leur consommation énergétique d'ici 2030.

La transition écologique nécessite une action conjuguée de l'institution sur différents axes de travail :

- **sensibiliser** les agents et utilisateurs aux bonnes pratiques et usages (réduction des températures de chauffe ou de climatisation...),
- **mettre en place** une gestion technique des bâtiments existants pour permettre un pilotage centralisé de l'ensemble des équipements de chauffage / climatisation avant le 1^{er} janvier 2025,
- **développer** une stratégie d'achat globale de l'énergie (gaz, électricité) pour permettre, par effet de masse et un pilotage optimisé, d'obtenir des gains tarifaires intéressants,
- **organiser** la collecte des données pour répondre aux obligations réglementaires du décret tertiaire,

- **mettre en place** un système de management de l'énergie qui permette un suivi centralisé des données de consommation pour répondre aux objectifs de suivi du décret tertiaire, et disposer ainsi d'un outil précis d'analyse et d'aide à la décision pour l'usage, l'exploitation, et la programmation des travaux sur différents bâtiments,
- **mettre en place** un contrat d'exploitation et de maintenance unique pour l'ensemble des bâtiments départementaux sur une longue durée (10 ans) avec intéressement aux économies afin de permettre des économies substantielles,
- **définir** une programmation de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique du parc. Ceci passe par un audit des bâtiments et installations pour orienter les choix d'intervention :
 - plan de renouvellement programmé des installations à intégrer au contrat d'exploitation
 - programmation des petits travaux
 - opérations lourdes programmées au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui concourront à ce même objectif, incluant le cas échéant, le test d'un marché global de performance énergétique
- **développer** l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites départementaux. Une première vague d'installation a été réalisée en 2014 – 2017 par recours à un tiers investisseur qui permet une production de 1,5 MWh sans recettes pour le Département. Un autre tiers investisseur va équiper l'agence routière de Carpentras pour une production annuelle de 650MWh. Il est prévu d'équiper cette année une douzaine de bâtiments en autoconsommation.
- **économiser** dès novembre 2022 en éteignant les bâtiments publics et en limitant la température à 19° ■

DÉVELOPPER L'OFFRE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

La mise en œuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) se poursuivront ■

■ Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux

Le Département poursuivra sa politique volontariste auprès des bailleurs sociaux, des communes et des particuliers afin de permettre aux Vauclusiens les plus modestes d'accéder à des logements de qualité ou d'améliorer leur logement, en portant une attention particulière aux problématiques de lutte contre la précarité énergétique, de soutien aux personnes en perte d'autonomie et en veillant à la solidarité et à la recherche des équilibres des territoires. Les aides départementales en faveur de l'habitat, toujours conditionnées à l'obtention

de certifications environnementales pour les programmes neufs, intégreront la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020).

L'année 2023 verra également le lancement de la révision du Plan Départemental de l'Habitat dont l'enjeu est de conforter l'attractivité résidentielle et économique du département, de lutter contre les déséquilibres afin de permettre aux ménages vauclusiens de pouvoir disposer sur le marché d'un logement adapté à leurs capacités financières ■

■ Accompagner techniquement et financièrement les actions pour l'efficacité énergétique des logements



Le Département poursuivra son accompagnement des ménages modestes à effectuer des travaux de rénovation énergétique de leur logement et les actions contribuant à améliorer leur efficacité énergétique, notamment grâce au Dispositif Départemental de Sobriété Énergétique (DDSE). Une

autorisation de programme portée à 500 K€ a été inscrite au projet de budget primitif 2023 afin de soutenir la rénovation thermique des logements de particuliers en complément des aides de l'Etat.

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) et le Service Local d'Intervention en Maîtrise de l'Énergie (SLIME) seront poursuivis en pilotage départemental. Le SLIME accompagne les ménages modestes locataires en situation de précarité énergétique. Le SARE informe les propriétaires des techniques et subventions pour rénover leur habitat. Ces programmes sont cofinancés grâce à des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et menés sur le terrain par des partenaires associatifs (ALTE, CEDER et SOLIHA 84).

Le Département complète le financement, en partie grâce au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et avec la participation des EPCI volontaires ■

INVESTIR

dans l'humain pour un Vaucluse solidaire

Une des vocations essentielles de la collectivité départementale est la promotion des solidarités. Chef de file de l'action sociale, la collectivité impulse une politique publique ambitieuse pour prendre soin des plus petits, des plus fragiles, accompagner l'autonomie de chacun et permettre un avenir meilleur pour tous. Représentant plus de la moitié du budget de fonctionnement de notre collectivité, cet investissement dans l'humain et le lien social est essentiel pour l'intérêt général. Pour répondre au mieux à ses engagements auprès des Vauclusiens, le Département mise sur la modernisation de l'action sociale via des initiatives innovantes s'appuyant sur l'expérimentation pour proposer des solutions toujours plus adaptées aux besoins. Proposer de nouvelles initiatives, soutenir de nouvelles solutions, le Département investit une position innovante pour créer ce lien entre tous.



CONTINUER DE PROTÉGER TOUT EN INVESTISSANT DANS LA PRÉVENTION



■ Investir pour protéger mais surtout prévenir

80 % du budget de la politique Enfance Famille est consacré à la protection de l'enfance. Ces coûts sont en progression mais les lieux d'accueil sont saturés et les besoins augmentent. L'enjeu, pour les années à venir, sera de faire le choix de dégager des moyens en prévention afin de réduire les entrées dans les dispositifs de protection de l'enfance et de faciliter les sorties tout en privilégiant l'intérêt de l'enfant. Faire le choix de l'investissement en amont pour éviter le pire est impératif.

Développer l'accueil des publics par un maillage territorial toujours plus en proximité, dégager les compétences humaines nécessaires aux repérages des situations préoccupantes avant qu'elles ne se fragilisent davantage, intervenir en amont sont les axes forts d'une politique préventive qui souhaite sortir d'une démarche « guichet » pour aller davantage à la rencontre

des publics afin d'intervenir plus précocement pour davantage d'efficacité.

Cette démarche ne pourra pas être conduite de façon isolée. Une collaboration entre services du Département en multipliant les passerelles sur des projets globaux permettra de mener des actions fortes avec le sport, la culture, l'agriculture notamment.

Cette politique de prévention s'appuiera aussi sur une solide articulation entre professionnels et un travail renforcé avec les différents partenaires du Département notamment l'Éducation Nationale, les hôpitaux, les communes et EPCI mais aussi les associations qui prolongent l'action publique et qui sont au plus près des publics éloignés.

Le futur schéma Enfance Famille (2023-2028) structurera ces grands axes ■



▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Accompagner la compétence parentale

Pour mieux protéger les enfants, il convient donc de mener des actions de prévention et d'accompagnement auprès des parents. L'action, qu'elle soit individuelle ou collective, sera centrée sur cette intervention précoce au service de la parentalité. Interventions dans les maternités, déploiement de consultations de PMI (Protection Maternelle et Infantile) sur l'ensemble du territoire, ateliers parents-enfants, les actions de prévention pourront prendre des formes multiples.

Pour exemple, le Conseil départemental contribue au projet porté par la COVE qui crée une maison de la parentalité. Ce lieu unique, implanté sur la commune de Carpentras, permettra de réunir les actions en direction de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité ■



© AdobeStock

■ Repenser les dispositifs d'intervention à domicile dans le cadre judiciaire et administratif

Afin de fluidifier le dispositif d'intervention à domicile, le Département souhaite engager une révision du système de protection entre le Service d'Accueil de Protection, de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD), l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et l'Action Éducative à Domicile (AED) afin de construire des solutions hybrides pour répondre au mieux aux attentes. Ces différents dispositifs méritent d'être repensés et redimensionnés pour en assurer leur pleine efficacité.

Dans l'attente de cette réflexion et réforme structurelle qui va prendre place dans les actions du futur schéma, le Département a créé de nouvelles places SAPSAD (39 places) et lance un appel à projet pour 50 nouvelles places pour 2023 compte tenu des besoins recensés. Parallèlement, le dispositif de placement familial fait l'objet d'une vigilance permanente pour au moins maintenir et autant que possible développer ses capacités d'accueil, par le renouvellement de l'effectif des assistantes familiales et assistants familiaux ■

■ Le développement d'actions pour lutter contre les addictions

En 2021, la direction Enfance Famille du Département a répondu avec succès à l'appel à projet de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) visant le développement, sur les années à venir, d'une stratégie de prévention des consommations à risque auprès des publics Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

permettant ainsi de lutter contre les addictions liées aux substances psychoactives auprès des futurs parents, parents et des adolescents confiés à l'ASE et accueillis en établissements/lieux de vie.

Ces actions ont été engagées en 2022 et se poursuivront en 2023 ■

■ La création de places en protection pour répondre à la saturation du dispositif d'accueil

Pour faire face à l'évolution des publics accueillis en protection de l'enfance, en augmentation de plus de 20 % depuis 2015, il convient de poursuivre la création de places engagée depuis 2017. Notre Département connaît en effet un déficit notoire de places en établissement : le taux de couverture en Vaucluse est de 3 places pour 1000 jeunes contre 4,6 pour 1000 en Région Sud et 5,1 pour 1000 en France.

Ainsi, différents types de places supplémentaires seront proposés prochainement, des places d'urgence avec la recherche d'un opérateur capable de proposer un projet novateur et des places en lieu de vie et d'accueil (LVA).

Les places créées en 2022 peinent à se mettre en place. Les opérateurs sont confrontés aux difficultés immobilières. La structure d'urgence devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Un mas à Saint Saturnin-les-Apt devrait accueillir 6 jeunes dans le cadre de l'urgence. 2023 verra par ailleurs la mise en œuvre d'un projet pédagogique basé sur l'équithérapie.

Par ailleurs l'unité d'accueil pour des mineurs polyhandicapés et confiés à l'ASE, conçu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et financé à parité par l'ARS et le Département ouvrira prochainement ses portes, 5 mineurs âgés de 6 à 17 ans y seront accueillis de façon permanente pour certains d'entre eux.

■ La création d'une plateforme d'orientation

L'évolution du nombre de mineurs et majeurs accueillis dans le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la saturation du dispositif, malgré toutes les créations opérées ces dernières années, rendent la recherche d'une place d'accueil de plus en plus difficile pour les équipes ASE en EDeS. Il convient donc de centraliser ces recherches par la création d'une plateforme d'orientation et de gestion des places disponibles.

Le développement d'une réflexion en réponse à la prostitution des mineures

Avec ses partenaires que sont la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Centre Hospitalier de Montfavet, les magistrats, l'association Rhéso, le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé de Vaucluse (CoDES 84), la Direction Centrale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, le Planing familial, le Point Ecoute le Passage, le Département a engagé une réflexion pour faire face aux conduites prostitutionnelles des adolescentes accueillies au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

Cette réflexion doit aboutir à la mise en œuvre d'actions auprès des jeunes impactées et des professionnels qui les accompagnent, totalement démunis face à ces conduites. Rhéso, association financée par le Conseil départemental de Vaucluse, en est l'opérateur privilégié.

La réflexion menée pour faire face aux conduites prostitutionnelles des adolescentes accueillies au CDEF se traduira par la mise en place de formations pour les équipes et d'actions pour les mineurs à compter de septembre. Une action qui se poursuivra en 2023. Ces actions devraient s'accompagner de la mise en place d'un comité de pilotage interinstitutionnel pour assurer la pérennité de ce projet ■

La conception de cette plateforme est aboutie. Reste à trouver le progiciel qui permettra de faciliter cette gestion et à lancer les recrutements pour les deux postes envisagés afin de gérer ce dispositif. 2023 devrait être l'année de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet ■

■ Un espace de parole différent aux enfants confiés dans les services de l'ASE

Avec Hamid Rekkas, ancien enfant confié à l'ASE et la compagnie des paroles et des mots qu'il dirige, présentation d'une lecture théâtralisée de son parcours suivi d'un débat avec les jeunes et les acteurs de la protection de l'enfance.

Drôle et constructif, il s'agit d'aborder la situation de placement sous un angle créatif et novateur. trois lectures théâtralisées organisées à partir de décembre 2022, 300 personnes attendues. Et des ateliers théâtres qui s'en suivront pour les jeunes qui le souhaitent ■

■ Une prestation de médiation familiale en devenir

Les places créées en protection de l'enfance depuis 2017 ne suffisent plus, 110 mesures de place à domicile et 90 mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) sont actuellement en attente. Parmi ces mesures, certaines le sont pour

faire face aux problèmes de violence familiale. Il convient de créer une prestation familiale, action qui devrait trouver place dans le cadre du schéma Enfance Famille 2023/2028 ■



INNOVER DANS NOS POLITIQUES EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

L'évolution de la société tend vers un vieillissement démographique qui va se poursuivre et des besoins ou des attentes nouvelles qui émergent. Le maintien dans l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap est une préoccupation majeure pour le Département qui s'efforce de répondre au mieux aux besoins des usagers dans la singularité de chaque situation individuelle ■

▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Investir dans l'innovation et la modernisation de l'offre et des dispositifs

La modernisation de l'offre en établissements et services ainsi qu'en dispositifs de prise en charge doit permettre de prendre en compte ce vieillissement de la population et répondre à l'attente d'une amélioration de l'accompagnement des personnes handicapées.

Le message du Département auprès des porteurs de projets est clair et dicté par son rôle de chef de file : encourager et soutenir les initiatives innovantes, les solutions nouvelles pour répondre aux besoins réels de Vauclusiens en perte d'autonomie. L'objectif est fixé : une invitation à oser, à expérimenter, à tester pour permettre aux territoires de s'adapter au service des Vauclusiens et ainsi moderniser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins notamment en diversifiant l'offre pour s'adapter aux demandes spécifiques et fluidifier les parcours de vie. Parallèlement, la modernisation répond aussi à d'autres enjeux sociétaux comme la maîtrise énergétique ou l'arrivée du numérique dans l'accompagnement.

Le Département poursuit son investissement pour l'amélioration du cadre bâti et des équipements en établissements autorisés ainsi que par un soutien depuis 2019 au fonctionnement et/ou à l'investissement dans des projets innovants, soutien qui sera poursuivi sur les années prochaines ■



© Régis Cintas Flores

■ Repenser le maintien à domicile

Le secteur de l'aide à domicile traverse une crise sans précédent, devant à la fois faire face à l'évolution démographique, créant de nouveaux besoins de prises en charge, et à la fois à une pénurie de personnels aggravée suite à la crise sanitaire liée à la Covid19. Une série de réformes est en cours et des mesures nationales ont été prises en faveur de ce secteur.

C'est ainsi que l'ensemble des professionnels du grand-âge et du handicap, dont ceux des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le Département, doivent bénéficier d'une série de mesures visant à revaloriser les salaires dans l'optique de rendre ces métiers de « seconde ligne » plus attractifs.

Après la mise en place d'un tarif national minimal de valorisation d'une heure d'aide à domicile en

janvier 2022, une dotation complémentaire a été créée pour financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Débuteront enfin les travaux de transformation en « services autonomie » des 70 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ■



■ Aider les aidants

De nombreuses personnes âgées ou en situation de handicap dans le département sont soutenues et entourées au quotidien par leur conjoint, leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs proches. Ces « aidants » sont parfois épuisés par la tâche qui leur incombe. Pour que leur soutien puisse perdurer auprès des personnes qui ont besoin de leur présence, des temps de répit, de pause sont indispensables.

Le Département s'empare de cette question sociale essentielle de l'épuisement des aidants. Une première étape a porté sur l'établissement d'un diagnostic précis afin de repérer l'état des aidants sur notre territoire et ensuite déployer les

solutions les plus adaptées qui vont se traduire par la construction d'un plan d'actions et la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le décliner au plus près des aidants du territoire.

En tant que chef de file de la politique publique des solidarités, le Département a un rôle de coordonnateur et d'impulseur. Améliorer la lisibilité de l'offre existante est une première étape pour que les publics concernés aient connaissance des solutions qui sont à leur disposition. Les dispositifs de relai/baluchonnage permettant de soulager les aidants constituent une piste que le Département souhaite investir dans les années futures ■

■ Le schéma départemental de l'autonomie

Le bilan des actions menées dans le cadre de l'actuel schéma départemental de l'autonomie 2017-2022 sera tiré prochainement. L'heure viendra, à partir de ce bilan, de dresser un plan d'actions actualisé pour mettre en œuvre les orientations définies par le Département dans ce nouveau contexte. Le nouveau schéma sera élaboré en concertation avec du public, des représentants

des personnes âgées et handicapées, ainsi que des partenaires associatifs, médico-sociaux et institutionnels. Ce document structurera la politique publique de l'autonomie du Conseil départemental de Vaucluse pour la période 2023-2028, dans une période où les enjeux sont forts tant localement que nationalement ■

■ L'habitat inclusif

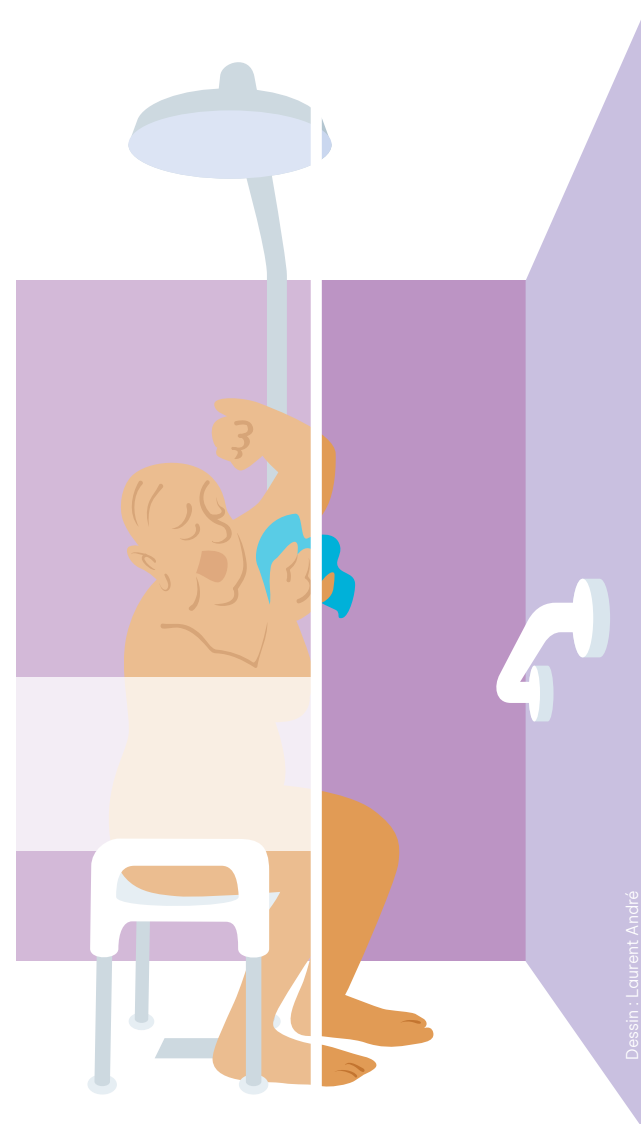
Le soutien aux dispositifs d'habitat inclusif constitue un enjeu fort du développement de la société plus solidaire, au cœur des politiques à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Permettre aux personnes âgées et/ou en situation de handicap d'habiter un lieu de vie répondant à leurs besoins et respectueux de leurs choix de vie est une ambition sociale forte. Elle nécessite des solutions d'innovation et des équipements adaptés. L'habitat inclusif en est une réponse en permettant d'accéder à des logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie communs, dans un environnement adapté et sécurisé, permettant la réalisation d'un projet de vie sociale et partagée construit par ses habitants.

Le Département peut financer des aides individuelles mises en commun entre personnes âgées ou handicapées en habitat inclusif (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, aide-ménagère). En 2023, le Département déploiera l'aide à la vie partagée qui diversifiera le panel des aides financières mobilisables pour créer un modèle économique garantissant l'accessibilité et la qualité de cette offre. Ce soutien s'inscrit dans une programmation sur 7 années intégrant 17 projets d'habitats inclusifs répartis sur l'ensemble du Vaucluse ■

■ La modernisation de l'action

De plus, la Gestion Electronique des Documents (GED) via le progiciel Genesis permettra à la MDPH de gérer en ligne les différentes demandes tout en assurant une meilleure accessibilité pour les



Dessin : Laurent André

publics concernés. D'ici 2024-2025, la GED sera également déployée sur les autres services de la direction de l'Autonomie ■

ASSURER UNE ACTION SOCIALE EFFICACE AU PLUS PROCHE DES VAUCLUSIENS

La crise sanitaire a mis en exergue les difficultés sociales et médico-sociales déjà bien présentes sur notre Département. Plus que jamais, la collectivité doit faire preuve d'innovation sociale afin d'adapter l'intervention du Département aux situations des usagers en s'appuyant sur le maillage territorial optimisé des Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) qui a toute son efficacité aujourd'hui. Un travail en transversalité avec l'ensemble des directions du Département et les partenaires permet d'apporter des réponses rapides, adaptées et globales aux situations ayant notamment émergé de cette crise sanitaire. Les années à venir seront celles de la refonte et de l'adaptation des pratiques et des politiques publiques des solidarités à l'évolution des usagers dans leurs relations au service public.

Le déploiement territorial de l'action sociale et médico-sociale doit ainsi continuer à s'adapter à l'évolution de la demande des usagers. Cela implique, de fait, d'aborder les pratiques professionnelles des équipes ou comment permettre de définir le périmètre d'intervention des agents des EDeS, sur l'ensemble des missions de protection, de prévention et d'insertion. Il est également important d'envisager un travail plus approfondi et localisé à l'échelle des Territoires d'Interventions Médico-Sociales (TIMS) avec nos partenaires sur le volet du développement social local ■

▲ INVESTIR POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

■ Accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (bRSA) et les rendre acteurs de leur parcours

Le Département met en œuvre une politique d'insertion volontariste, construite autour des principaux axes suivants :

- la refondation des dispositifs d'insertion pour réduire les délais d'orientation et permettre à chaque allocataire de bénéficier d'un accompagnement adapté ;
- le retour à l'emploi ou à l'activité comme objectif de l'accompagnement des bénéficiaires ;
- la mise en œuvre d'actions permettant de lever les freins périphériques à l'emploi ;
- la redynamisation des parcours des bénéficiaires et la lutte contre le phénomène d'installation ;

- une vigilance accrue sur le respect de leurs obligations par les bRSA ;
- le déploiement des dispositifs de contrôle, se traduisant par un accroissement des sanctions et des amendes prononcées, et la mise en place depuis 2022 de suspensions administratives en cas d'absence injustifiée à la première convocation.

Cette politique du versement de la juste allocation a non seulement impacté à la baisse le nombre d'allocataires et le montant de l'allocation versée mais aussi permis d'augmenter le taux de sortie des bRSA vers l'emploi à 33,8 % au premier trimestre 2022 contre 27,7 % au premier trimestre 2021.



© AdobeStock

● Lever les freins périphériques à la reprise de l'emploi

Dans le cadre de la refondation de sa politique départementale d'insertion initiée depuis 2020, le Département poursuit le renforcement des dispositifs en faveur du retour à l'activité et à l'emploi pérenne des bénéficiaires du RSA par :

- un accompagnement personnalisé et dynamique des bRSA, renforcé par des dispositifs de levées des freins périphériques au retour à l'emploi (en termes de mobilité, de gardes d'enfants, de santé, d'inclusion numérique et linguistique),
- le soutien financier aux Structures de l'insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire afin de favoriser le retour à un emploi durable des bénéficiaires du RSA. Ainsi en 2021, ce sont plus de 1 100 allocataires qui ont été salariés dans ces structures. Cela constitue un axe majeur de la politique d'insertion départementale qui vise à promouvoir et à démultiplier les passerelles vers l'emploi pérenne.

● La mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Le Département, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'État pour la mise en œuvre du SPIE, déploie ce projet en 2022 et 2023. L'ambition du SPIE est d'ouvrir le droit à un parcours personnalisé à toute personne peinant à entrer sur le marché du travail en raison de difficultés sociales et professionnelles. En étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État (DDETS) et Pôle Emploi, le Conseil départemental rassemble autour de lui les acteurs de l'insertion et du monde économique de chacun des 4 bassins

d'emploi du département, portant ainsi le projet de mieux structurer et d'approfondir la coordination, la transversalité et le maillage des professionnels autour de l'insertion professionnelle de la personne accompagnée.

Ainsi, le SPIE vise, d'une part, à renforcer un partenariat territorial favorable à des parcours dynamiques d'insertion pour les publics accompagnés et, d'autre part, à répondre aux besoins de recrutements des entreprises vauclusiennes ■

▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Les politiques d'exception au bénéfice des zones urbaines sensibles

En matière de développement social local, il conviendra que le Département prenne en compte le nouvel outil d'accompagnement financier des quartiers relevant de la « Politique de la Ville ». En effet, le dispositif des Contrats de Ville, porté par les communes ou les intercommunalités compétentes et prorogé pour l'exercice 2023, a vocation à être repensé par l'État.

Dans la continuité des logiques antérieures, le Département sera sollicité pour contribuer au finan-

cement des acteurs présents dans ces territoires, au bénéfice des actions qu'ils proposent pour les usagers les plus fragilisés. Pour le Département, la question consistera à différencier ou non ses dispositifs d'intervention pour contribuer éventuellement aux politiques d'exception ciblant les zones urbaines sensibles selon d'autres critères que ceux utilisés en faveur des actions dites de droit commun ciblant les usagers vivant sur le reste du territoire départemental ■

■ La problématique essentielle du logement

Sur le volet de la prévention des exclusions, les dispositifs du Fonds de Solidarité au Logement (FSL) dédiés aux aides au logement seront à adapter aux nouvelles problématiques des Vauclusiens. La question du maintien dans le logement devra être repensée dans une logique d'intervention le plus en amont possible d'une éventuelle situation d'endettement dans laquelle les usagers pourraient se retrouver. Ces adaptations seront prises en compte dans la refonte du règlement intérieur du FSL qui sera menée en 2023.

Sur le volet de l'accès au logement, un travail important doit être poursuivi en lien avec les bailleurs sociaux afin d'offrir une véritable offre et projet d'hébergement pour les Vauclusiens. La question du logement est présente dans 80 % des situations de suivi social et médicosocial, aussi, travailler à son accès ou à son maintien, en définitive à sa pérennité, doit rester un enjeu fort pour la collectivité à travers les innovations et les expérimentations.

Globalement, la mise en œuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) se poursuivra.

Il est à noter également que le Département portera, aux côtés de l'État, la mise en œuvre du nou-

veau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Vaucluse, approuvé pour la période 2021-2027. Il renouvellera son accompagnement à la sédentarisation, engagé en 2020, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté ■



Le Service Local d'Intervention en Maîtrise de l'Énergie : SLIME

Ce service d'information et d'action de maîtrise de l'énergie accompagne les ménages modestes en situation de précarité énergétique. Comme pour le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), les actions sont financées grâce aux Certificats d'Économie d'Énergie. Les partenaires sont ALTE, CEDER et SOLIHA 84.

Le Département complète le financement, en partie grâce au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et avec la participation des EPCI volontaires.

En 2023, près de 300 ménages devrait être accompagnés.

■ Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales

Engagé depuis plusieurs années sur ce sujet, le Conseil départemental co-finance, en partenariat avec l'Etat, deux postes d'intervenants sociaux en gendarmerie afin d'améliorer la prise en charge des victimes.

Dans ce même souci, huit EDeS participent, depuis fin 2021, à l'expérimentation, portée par l'Etat, de dépôts

de plaintes hors les murs.

Pour aller plus loin, il est prévu, en 2023, le développement de protocoles territoriaux visant la prise en charge des personnes victimes de violences intra-familiales, en particulier des femmes. Ces protocoles devraient être expérimentés sur trois territoires ■

■ Soutenir les jeunes

Le Département maintient le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui est une aide individuelle attribuée sous forme de subvention aux jeunes en difficulté afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le travail mené avec les Missions locales qui en assurent le versement est efficient. Il est cependant important que d'autres projets plus spécifiques puissent être abordés : la question de la prévention sanitaire des

jeunes en est un point essentiel. L'accès aux soins, ou comment parler de l'hygiène et du soin pour ce public, en est un exemple.

C'est ainsi qu'a été lancée une action au titre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) 2021 avec la mise en place d'un «kit sanitaire» pour les 16-25 ans en lien avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), la CPAM sur le volet préventif et les quatre Missions locales du département. D'autres actions pourront être développées à l'avenir dans ce sens ■



■ L'engagement du Département contre la désertification médicale

Le Vaucluse est le département de la Région Sud le plus mal doté en termes de médecine. Aussi, le Conseil départemental s'est saisi de cette problématique pour répondre à un besoin essentiel des Vauclusiens, celui de la santé.

Pour ce faire, un Plan santé en Vaucluse a été créé avec comme objectif le recrutement de huit médecins généralistes. Fin 2022, certains commenceront à être installés dans des locaux appartenant au Département, des EDeS ou encore des lieux mis à disposition par les communes. Lorsque le nombre de généralistes fixé sera obtenu, des médecins spécialistes seront recrutés.

A noter également, que parallèlement, des moyens de transport, des mini-bus médicaux, circuleront dans les milieux les plus ruraux, tels que le plateau de Saül, pour répondre à la demande d'accès.

En lien avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Région Sud, l'objectif est ainsi de faire disparaître les zones classées Zone d'Intervention Prioritaire, révélant la fragilité de nos territoires ■



INVESTIR

pour mieux vivre
en Vaucluse

ENGAGER UNE STRATÉGIE CULTURELLE AMBITIEUSE

Un véritable tournant s'amorce vers une politique culturelle modernisée pour le Vaucluse afin de répondre à des usages en constante évolution. La révision du schéma départemental patrimoine et culture 2019-2025 à mi-parcours en constitue la première étape en 2023. Le Département affirmera ses ambitions en déclinant ses compétences obligatoires et volontaires désormais réunies dans son organisation et en redéfinissant les modalités de son intervention, opportunité offerte par un redéploiement des portes d'entrée départementales vers la culture (construction du Pôle des patrimoines de Vaucluse, *Memento*, et de modernisation des sites dédiés au livre et à la lecture) et premières concrétisations de l'évolution des musées ainsi qu'un nouveau projet de développement pour l'auditorium Jean Moulin...). Ces mutations poseront les fondements de la politique culturelle départementale à long terme ■

■ Le partage de la culture et le soutien aux acteurs culturels

Le Département diversifiera les aides apportées aux acteurs culturels notamment par l'émergence d'un plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle et d'un pôle de musiques actuelles dans le Luberon.

Par ailleurs, le Département concourt à l'objectif d'accès pour tous à la culture en déclinant des saisons artistiques 2022/2023 complémentaires à l'auditorium Jean Moulin au Thor et au centre départemental à Rasteau ■

■ Les Archives départementales

L'organisation de l'implantation des 40 km linéaires de fonds d'archives dans le Pôle des patrimoines de Vaucluse en construction sera approfondie (re-conditionnement, préfiguration des missions et outils qui seront partagés entre les services...). La mise en ligne de ressources historiques inédites se poursuivra pour augmenter le volume de fonds accessibles pendant la période de transfert des archives. En parallèle, seront engagées les premières campagnes de collecte des données numériques de la collectivité dans le système d'archivage électronique prochainement acquis ■



■ L'archéologie au service de la connaissance du territoire vaclusien

Le service d'archéologie poursuivra son activité opérationnelle aussi bien en faveur d'aménageurs privés que sur des projets portés en interne (phase d'étude du suivi de restauration de la façade du Palais des papes, fouille préventive d'Entraigues-sur-la-Sorgue). Les activités et découvertes réalisées par le service seront valorisées grâce à l'édition d'un ouvrage consacré à l'archéologie vaclusienne. Enfin, les préparatifs liés au déménagement dans le futur Pôle des patrimoines, notamment le reconditionnement des collections, seront poursuivis ■



■ La conservation et la valorisation du patrimoine



Le Département a engagé une réflexion sur le devenir des musées de métiers et s'oriente vers le projet d'un néo-musée, en partie dématérialisé avec une approche expérimentale tout en valorisant les richesses des collections existantes. Ce projet suppose la réalisation d'un chantier des collections complexe et exigeant qui démarrera en 2023 pour se terminer en 2025 en vue du déménagement des collections vers le nouveau Pôle des patrimoines. Par ailleurs, le dispositif départemental en faveur du patrimoine fera l'objet d'une révision en cohérence avec des objectifs de préservation de la qualité du cadre de vie mais aussi de dynamisation touristique et économique des territoires ■

■ Encourager la lecture

Le Département engage une première évolution de son offre de services au travers du renouvellement de sa plateforme d'accès aux ressources numériques, le démarrage des travaux d'extension du bâtiment de Sorgues, la concrétisation du partenariat avec les intercommunalités et une réflexion sur un possible redéploiement territorial de ses services. En outre, il continuera de s'appuyer sur la labellisation « Premières Pages » et la mise en œuvre d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) pour conduire une politique d'action culturelle au plus près de publics de tous âges ■



ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

La politique sportive du Département de Vaucluse est à la croisée de l'excellence, de la proximité et de la solidarité. Elle participe au maillage du territoire, à son rayonnement et son attractivité et constitue un enjeu de santé tout en contribuant favorablement à la cohésion sociale. Avec l'entrée officielle de la France dans l'olympiade Paris 2024, le sport devient une vitrine exceptionnelle pour notre département ■

■ Le vélo, identité du Vaucluse

La mise en œuvre du Schéma départemental Vélo en Vaucluse (2019-2025) se poursuivra, avec le dispositif vélo, adopté en mars 2021. Il intègre notamment l'appel à projets annualisé en matière d'équipement en stationnement des lieux d'accueil du public, les subventions pour les aménagements cyclables du réseau structurant départemental et le renouvellement de la signalisation du Tour du Ventoux, après avoir finalisé celui du Tour du Luberon en 2021 et 2022.

Toujours dans le cadre de ce dispositif, le Département accompagne la structuration de l'offre en itinéraires cyclables, avec de nombreux projets en cours, subventionnés dès 2022. Le Département sera moteur pour intensifier le déploiement de ce réseau.

Le Département a été lauréat de l'appel à projets AVELO2 de l'ADEME en 2021. Avec le recrutement d'un chargé de projet à l'automne 2022, il s'agira en 2023 et 2024, de réaliser une étude sur la sécurisation des accès aux collèges à vélo, d'engager la mise en place d'outils et de base de données partagées avec les partenaires territoriaux, pour la

gestion des itinéraires cyclables et de leur signalisation sur l'ensemble du Vaucluse, et de monter une campagne de communication d'incitation à la pratique du vélo, en lien avec les publics cibles des compétences du Département.

L'animation du site départemental de Rasteau concourt également à structurer les offres VTT mais aussi gravel sur le département ■



■ Un dispositif en faveur de la structuration d'une filière randonnée en Vaucluse

Le Département accompagne la structuration d'itinéraires de randonnée, dans le secteur de la plaine rhodanienne en partenariat avec les acteurs touristiques et le Comité de randonnée du Vaucluse.

La modernisation de la signalisation des itinéraires intégrant les principales activités de plein air (ran-

donnée à pied, équestre, VTT, gravel et trail), va permettre de mieux qualifier et valoriser le développement de l'offre sur ces activités, en partenariat avec les acteurs territoriaux et touristiques afin de renforcer l'attractivité du territoire ■

■ Les Activités de Pleine Nature (APN)

Les APN sont un levier de valorisation, promotion et de développement maîtrisé des territoires. Le Département a adopté son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) en 2021. Les aides à l'investissement pour les porteurs de projets d'aménagement des Espaces Sites et Itinéraires sont un moyen performant de la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'APN. En 2021 et 2022, ce sont 9 projets qui ont été soutenus pour un montant de 78 000 euros ■



■ Le développement de l'offre et le soutien aux pratiques sportives

Le Département entendra maintenir et développer son positionnement de facilitateur, d'accompagnateur, de coordonnateur et d'organisateur du développement de l'offre sportive sur son ter-

ritoire. Le schéma départemental se termine en 2022, il fera donc l'objet d'un bilan et d'une réactualisation en 2023 ■

■ Le soutien à la réhabilitation des équipements sportifs

Le dispositif d'aides pour la réhabilitation des équipements sportifs 2020-2022 a rencontré un vrai succès auprès des collectivités propriétaires. Le soutien du Département permet d'aider la rénovation des installations sportives en Vaucluse. Une nouvelle campagne d'aides à l'investissement sera lancée pour 2023-2025. Le montant global affecté à ce dispositif sera de 3 M€ sur les trois années.

Pour rappel, les équipements doivent être utilisés principalement par les collèges, ou être situés en territoire défavorisé, ou être reconnus comme structurants pour le territoire. Le Département a choisi de valoriser les projets d'équipements sportifs intégrant les enjeux du développement durable en majorant sa participation pour les projets répondant aux critères ■



■ La dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Labellisé « Terre de Jeux 2024 », le Département entendra être pleinement moteur afin de faire des jeux un héritage pour tous. A ce jour, 34 communes vauclusiennes et un EPCI sont labellisés « Terre de Jeux 2024 » et deux centres de préparation aux JOP ont été retenus dans notre département.

Le Vaucluse accueillera le passage de la flamme olympique en 2024. Cet événement concourra non seulement à la notoriété de notre territoire mais lui permettra de bénéficier de diverses retombées économiques ■



PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU VAUCLUSE

Le Vaucluse dispose d'un cadre environnemental et de ressources exceptionnelles. Le Département veillera à préserver ce capital dans un contexte de réchauffement climatique et de sécheresse accrue à l'été 2022 ■

■ Les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'équipement et la gestion des 22 ENS labellisés se poursuivront au travers de l'appui aux communes et autres propriétaires publics pour la mise en œuvre des actions de protection des milieux naturels et pour l'ouverture au public, sur la base du dispositif actualisé. L'accompagnement de projets d'ENS et les partenariats avec les associations et structures pour gérer et animer ces sites naturels seront poursuivis ■



■ La préservation des continuités écologiques

La prise en compte de la trame turquoise dans la gestion routière sera mise en œuvre en s'appuyant sur les acquis du programme 2020-2022. Le dépôt d'un dossier de candidature au titre de l'appel à projet « eau et biodiversité » de l'agence de l'eau

en 2023 permettra de mettre en œuvre des actions concrètes à l'horizon 2024-2025 (aménagement pour la biodiversité aux abords des routes, études et suivis...) sur les 31 espèces déjà identifiées comme menacées ■

■ Les interventions en faveur des paysages et de la nature en ville

Les travaux de réhabilitation du jardin Pétrarque seront finalisés au printemps 2024 dans le cadre de l'Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse.

Face au défi du changement climatique, la végétalisation des espaces urbains est plus que jamais nécessaire pour atténuer les îlots de chaleur urbains. Le Département renforce l'accompagne-

ment des communes avec une enveloppe portée à 500 K€ sur 4 ans pour le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville s'articulant autour du volet « 20 000 arbres en Vaucluse ». Par ailleurs, le volet « jardins familiaux » se poursuivra en parallèle ■

■ La gestion de l'eau

Le suivi de 40 points d'analyses de la qualité des eaux superficielles sera reconduit. Le suivi des eaux souterraines sera mené avec 25 points d'analyses.

Le Département souhaite également, amplifier son action pour la gestion de la ressource en eau. Après avoir élaboré une stratégie pour l'irrigation, le Département souhaite porter une étude faisant un état des lieux de la ressource dans le département et proposant une stratégie pour concilier les usages dans une optique de développement intelligent et durable du territoire ■



■ Les travaux de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI)

Le soutien du Département aux principaux acteurs de la défense et de la valorisation forestière sera maintenu. Après les incendies de cet été en France, ce soutien est plus que jamais indispensable. Une autorisation de programme renouvelée de 420 K€ est inscrite au projet de budget 2023 afin de soutenir la programmation de travaux du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière ■



■ Le soutien à la lutte contre les inondations

Dans le cadre du dispositif rivières, une enveloppe annuelle de 1,8 M€ assure le soutien à l'aménagement, la restauration et l'entretien pour proté-

ger les personnes et les biens sera reconduit dans le cadre du soutien global à la gestion des cours d'eau par bassin versant ■

INVESTIR

**aux côtés des communes et
des intercommunalités**

STRUCTURER LE TERRITOIRE AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Département contribue au développement maîtrisé du territoire dans le cadre de sa propre politique d'équipements et de services mais aussi, en tant que chef de file de la cohésion territoriale, par sa participation aux stratégies foncières et au financement des projets structurants des communes et intercommunalités ■

■ Contractualisation avec les communes et EPCI

La nouvelle phase contractuelle 2023-2025 destinée aux communes, dotée d'une autorisation de programme de 28,5 M€, sera initiée début 2023 dans une démarche de solidarité envers les territoires et de simplification des procédures. Cette nouvelle période de contractualisation intégrera

certains dispositifs spécifiques dans un contrat unique pour une meilleure lisibilité et facilité de gestion de l'accompagnement. La part « transition écologique et énergétique » sera portée de 10 % à 20 % afin d'accompagner les communes dans leurs opérations de cette nature ■

■ La mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain (PVD)

En Vaucluse, 9 territoires PVD représentant 15 communes bénéficient de ce programme de revitalisation impulsé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Le Département accompagne 16 études en cours destinées à définir les projets de revitalisation via le partenariat avec la Banque des Territoires pour la gestion des crédits d'ingénierie dédiés aux PVD. D'autres études sont prévues en 2022-2023 ■

■ Le soutien au développement rural

La nouvelle période de programmation du FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) 2023-2027 débutera en 2023.

Le Département est susceptible de poursuivre son implication aux côtés de la Région Sud sur plusieurs mesures du FEADER bénéficiant aux territoires ru-

raux et au secteur agricole. Notamment le Département pourrait apporter son soutien aux projets inscrits dans les territoires sélectionnés en tant que Territoires LEADER. La phase de concertation et de définition des stratégies de développement des territoires candidats, le Parc Naturel Régional (PNR) du Ventoux et le PNR du Luberon, aboutira en 2023 ■

SOUTENIR L'ACTION DES COMMUNES ET DES EPCI

■ Vacluse Ingénierie, une initiative départementale en soutien aux collectivités



Dès 2021, le Conseil départemental a souhaité créer un appui en ingénierie au service des projets portés par les maîtres d'ouvrage publics du territoire.

Ainsi est né Vacluse Ingénierie qui entre pleinement dans sa phase opérationnelle en 2023 avec dans l'immédiat, l'affectation de trois agents.

Le Département entend jouer pleinement son rôle d'acteur de la solidarité territoriale que la loi lui confère. Cette compétence forte voit ses enjeux accrus dans le contexte actuel de crise économique. Plus que jamais, les territoires doivent pouvoir s'appuyer sur les institutions publiques pour faire aboutir leurs projets.

L'équipe de Vacluse Ingénierie a vocation à apporter un conseil juridique, technique ou financier de premier niveau, sur tout projet en réflexion ou

en cours (étude de faisabilité, aide à la décision, identification des leviers ou contraintes...), par une réponse directe ou par la mobilisation des ressources adéquates au sein des services du Département. Il s'agit d'un service en régie, gratuit mis à disposition des communes et des EPCI par le Conseil départemental en vue de faciliter le lancement de leurs projets.

Selon la nature et le contenu des demandes des maîtres d'ouvrage publics, Vacluse Ingénierie peut également faire appel à un réseau d'experts qu'il coordonne et qu'il anime, constitués des acteurs de l'ingénierie publique implantés dans le Vaucluse.

Enfin, Vacluse Ingénierie est appelé à fonctionner en cohérence avec les dispositifs de l'Etat tels que la plateforme de l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales ■

■ Soutien des projets des intercommunalités

Le Département définira en 2023 les nouvelles modalités de soutien concernant les projets structurants des intercommunalités qui constituent des

partenaires majeurs pour l'aménagement, le développement et l'attractivité des territoires vauclusiens ■

■ L'accompagnement en matière d'urbanisme

Le Département, Personne Publique Associée, participe aux études de révision des documents d'urbanisme : Schémas de Cohérence Territoriaux, Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Département est représenté dans les commissions qui ont un impact sur les politiques départementales comme la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ou la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ■

INVESTIR

pour une modernisation de l'institution départementale

Depuis plusieurs années, la transition numérique a vocation à mettre en place des outils adaptés pour transformer les processus et permettre des gains en matière de temps et de ressources. Elle ne peut développer sa pleine efficacité, que si cette transformation impacte en profondeur les modèles des services de notre collectivité grâce aux nouvelles opportunités offertes par le digital.

Afin de répondre à ces enjeux, et pour construire une stratégie cohérente, sécurisée et créatrice de valeur ajoutée pour le territoire et ses usagers, la conception du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) est une étape clé, visant à structurer à moyen terme (trois ans) la stratégie de transformation digitale globale de notre Département

PROFITER DES OPPORTUNITÉS DU NUMÉRIQUE

Toutes les directions du Département sont en ordre de bataille pour intégrer les opportunités du numérique et améliorer le service rendu de la collectivité en faveur des Vauclusiens ■

▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Poursuivre l'équipement et l'accompagnement pour la pérennisation d'un télétravail concerté

La crise sanitaire a eu un impact incomparable sur la façon de travailler des agents. Suite aux confinements et aux différentes consignes gouvernementales, le Département a dû réagir en urgence

pour équiper et accompagner les services.

Actuellement, 2 260 agents sont équipés d'ordinateurs portables, ce qui a nécessité une importante

montée en charge des infrastructures afin d'assurer la continuité de leurs missions à distance. Il conviendra, pour l'avenir, de renforcer la sécurité des tâches en télétravail notamment par un accompagnement fort des agents.

Les programmes d'actions, initiés en 2023 dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information, viseront à répondre aux enjeux liés à l'optimisation de la transition numérique par l'amélioration continue de la performance, garante de la qualité du service public départemental ■

■ Agir pour une meilleure prévention des risques numériques

La survenance des risques numériques s'est considérablement accélérée depuis 2018. C'est pourquoi le Département a décidé de renforcer et d'adapter ses infrastructures de sécurité par l'utilisation des technologies les plus récentes. Au-delà du simple aspect strictement informatique, notre collectivité s'est résolument engagée dans la mise en œuvre

d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) se traduisant notamment par un plan d'action sur 3 ans. A ce titre, une première phase de sensibilisation sur les risques numériques en direction de l'ensemble des agents est intervenue en 2022 et sera poursuivie en 2023 et 2024 ■



■ Poursuivre la migration des applications du secteur social

L'année 2023 verra l'achèvement de la migration complexe d'ASTASE vers GENESIS par la réalisation de la phase 2 du volet Personnes Agées Personnes Handicapées (PAPH) et par la gestion, dans le nouveau logiciel, des aides financières apportées dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

D'autre part, la numérisation de l'ensemble des dossiers de la MDPH (environ 38 000 dossiers) sera conduite en 2023, ce qui permettra de garantir un accès à distance de tous les documents pour les agents en situation de télétravail et ainsi contribuer à une meilleure qualité de service offerte aux usagers ■

■ Rénover les infrastructures techniques et les réseaux

Les opérations de rénovation des infrastructures de bases de données, de stockage et de sauvegarde seront menées en 2023 afin de répondre à l'obsolescence des matériels pour les cinq années à venir.

Le plan wifi amorcé en 2019 se poursuivra en 2023 pour les bâtiments abritant les agences et centres routiers.

Pour ce qui concerne la téléphonie, le plan Internet Protocole (IP) permettra d'anticiper les effets du plan national d'arrêt des lignes téléphoniques analogiques.

Enfin, concernant les outils bureautiques, la migration vers des solutions logicielles récentes seront effectives pour l'ensemble des services de la collectivité ■

Moderniser les échanges en interne

La politique globale de modernisation des applicatifs vise à obtenir une meilleure fluidité des échanges en interne. C'est pourquoi, le Département va faire évoluer son intranet Ariane afin qu'il devienne un outil central de la communication interne intégré à l'environnement de travail digital de l'agent, adapté à ses attentes et favorisant la collaboration et l'innovation.

La dématérialisation se poursuit également dans une vision globale des circuits d'échange. De nouveaux outils et services continueront d'être développés pour répondre à cette volonté de modernisation.

Le Département va se doter d'un parapheur électronique qui devra être l'unique outil de signature des documents numériques.

Outil transverse, il sera ouvert pour pouvoir être connecté progressivement à toutes les applications générant des documents devant être signés.

Comme pour toute application, le parapheur permettra une gestion des droits fine des utilisateurs, des recherches d'informations multicritères et le suivi de l'activité de signature de documents de la structure au travers de tableaux de bords et d'états statistiques.

La mise en place de ce parapheur de signatures électroniques permettra d'accroître la sécurité, la traçabilité des documents et d'améliorer l'efficacité administrative et donc le service rendu en réduisant les délais de traitement des circuits de signature tout en supprimant des tâches répétitives pour les agents.

Le déploiement sur les sites les plus éloignés et les nouvelles fonctionnalités attendues d'une prochaine montée en version de la solution applicative de gestion électronique du courrier (GEC), Elise, permettront une plus grande efficacité de traitement en termes de recherche d'informations, de classement, de travail collaboratif, de workflow, d'automatismes, de purge ou d'archivage ■

■ Moderniser les échanges vers les usagers

Pour faciliter les démarches des usagers, le Département de Vaucluse a créé un centre de contacts afin d'optimiser la qualité de son accueil à l'utilisateur.

Le fonctionnement en centre de contacts téléservices permet aux usagers de mieux appréhender l'usage des téléservices et d'obtenir rapidement un premier niveau de réponse quel que soit le canal de contact privilégié (physique, téléphonique, mails, courrier).

Afin de placer la satisfaction de l'utilisateur au cœur de ce processus, le Département souhaite renouveler la certification « Qualité accueil du public » attribuée à l'accueil physique et téléphonique de l'Hôtel du Département. Un accompagnement sera assuré par un organisme expert pour que cette démarche puisse ensuite être généralisée sur la collectivité ■

S'ENGAGER DANS UNE ACTION DURABLE

▲ DES ACTIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

■ Nécessaire sobriété énergétique

L'explosion constatée des coûts de l'énergie et le contexte international d'approvisionnement très tendu obligent les collectivités, comme les ménages ou les entreprises, à accélérer la recherche d'économies d'énergie. Il s'agit à la fois de limiter l'impact des hausses de prix sur le budget départemental, mais aussi de s'inscrire dans des objectifs de temps long.

Limiter la consommation énergétique des bâtiments nécessite une action conjuguée de l'institution sur différents axes de travail. Tout d'abord, comme il est détaillé en page 45, des mesures de sobriété seront encouragées pour un usage raisonné des bâtiments qui peuvent être mises en œuvre à court terme, et susceptibles d'avoir des effets importants, sans gros efforts financiers. Des mesures d'efficacité viseront à optimiser les outils de production de chaud et de froid. Elles passent notamment par la poursuite des actions de renouvellement des chaudières et la mise en place d'une gestion technique centralisée.

La mise en place dès septembre 2023 d'un contrat unique de maintenance/exploitation sur une longue durée avec intéressement aux économies devrait permettre des économies substantielles. Il s'agira aussi de mettre en œuvre des actions visant à améliorer l'inertie thermique des bâtiments soit dans le cadre des opérations programmées au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Enfin, il est à noter que la direction de la Logistique s'est doté d'un outil de collecte et gestion des données de consommation qui permettra un meilleur pilotage notamment pour répondre aux obligations réglementaires du décret tertiaire. Elle a par ailleurs optimisé en 2022 l'ensemble des branchements et abonnements au regard des besoins réels. Au-delà, il s'agira de développer une stratégie d'achat globale de l'énergie (gaz, électricité) ■



© AdobeStock

■ Extension et optimisation du parc des bornes de recharge des véhicules électriques

Fin 2022, 29 bornes sont opérationnelles sur les différents sites du Conseil départemental, l'équipement sera poursuivi en fonction des capacités des installations électriques existantes. Certaines

devront être profondément remises à niveau pour supporter l'accroissement du parc de véhicules électriques ■



■ Des véhicules plus propres

Pour les déplacements de ses agents, le Département de Vaucluse continue le « verdissement » de sa flotte automobile en poursuivant son effort vers l'équipement de véhicules électriques. Depuis le 1^{er} janvier 2022, 10 % des véhicules renouvelés sont électriques ou hybrides rechargeables.

Parallèlement, trois quarts des véhicules sont gérés en pool, ce qui permet une mutualisation des usages.

Est prévu par ailleurs le renouvellement des véhicules de la flotte des collèges. Ce parc vieillissant sera renouvelé et intégré progressivement au mode de gestion des véhicules des services départementaux. Pour les 41 collèges, le budget

prévisionnel de cette opération prévue sur cinq ans est de l'ordre de 950 000 €.

Enfin, le déploiement des Vélos à Assistance électrique (VAE) en pool pour le déplacement des agents se poursuivra. ■



